

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**Délibération
n° 2016.10.287**

**Rapport annuel
sur le prix et la
qualité du service
public -
Assainissement
Collectif - Année
2015**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION
N° 2016.10.287**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC -
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2015**

Il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, au titre de l'exercice 2015.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'assainissement collectif,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble, sont présentés en annexe.

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 octobre 2016

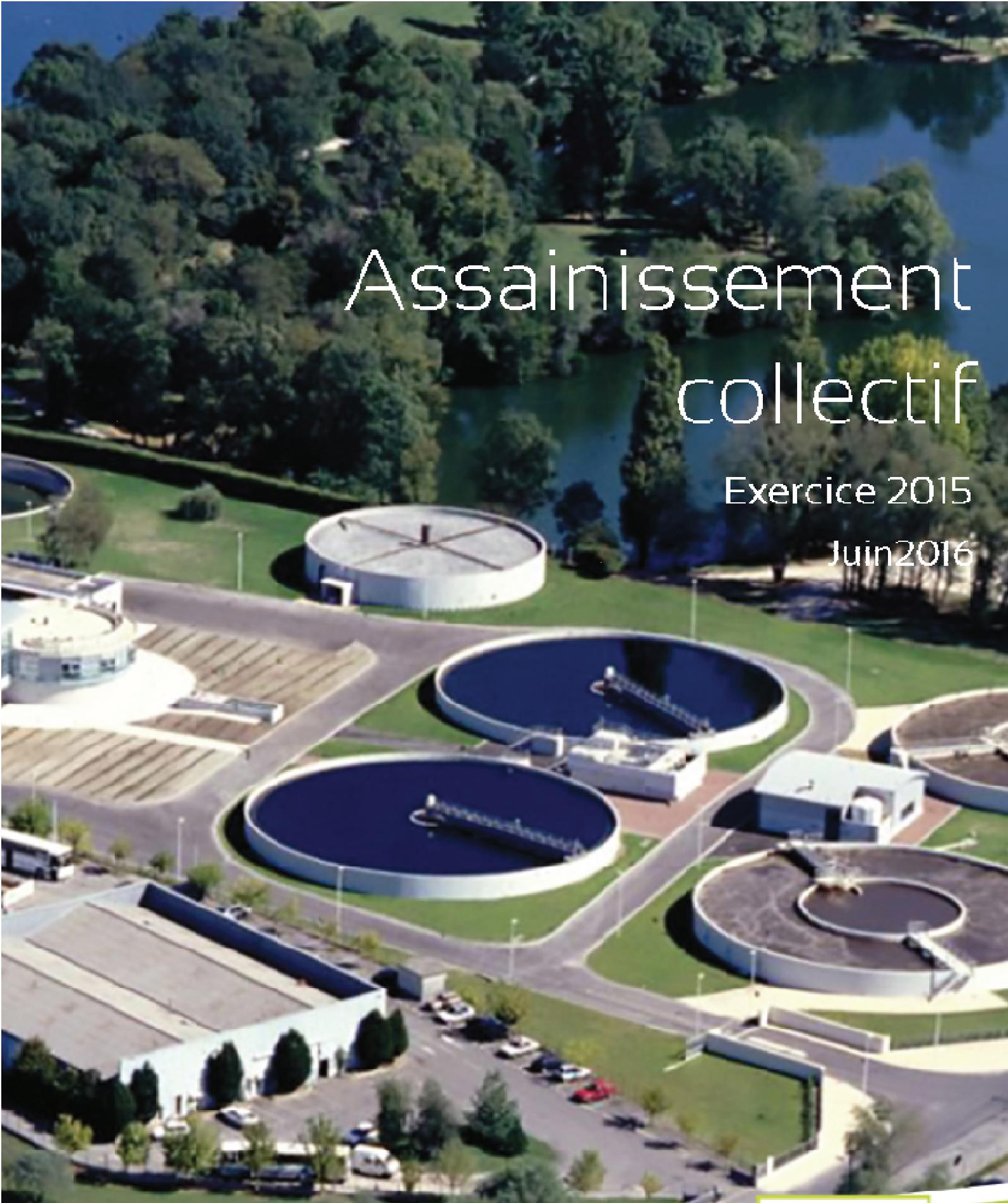
Affiché le :

14 octobre 2016

Assainissement collectif

Exercice 2015

Juin 2016



Grand
Angoulême

SOMMAIRE

Note liminaire	4
I. Synthèse	9
I.1. Événements marquants de l'année 2015	9
I.2. Chiffres clés	11
I.3. Objectifs et enjeux du service : le schéma directeur de l'assainissement	12
II. Caractéristiques du service	14
II.1. Caractéristiques techniques du service	14
II.1.1. Territoire concerné et mode de gestion du service	14
II.1.2. Le nombre d'habitants concernés par un réseau de collecte d'eaux usées	15
II.1.3. Les usagers non domestiques	15
II.1.3.1. Industriels	15
II.1.3.2. Assimilés industriels :	16
II.1.4. Le réseau de collecte des eaux usées	16
II.1.4.1. Les caractéristiques du réseau	16
II.1.4.2. L'entretien du réseau collecte et transports des effluents	18
II.1.5. Les ouvrages de traitement et postes de transfert associés	18
II.1.6. Les sous produits issus des traitements d'épuration	21
II.2. Le service Assainissement	23
II.2.1. Études et Travaux – Patrimoine – SIG - DICT	23
II.2.1.1. Maîtrise d'œuvre interne – Études et Travaux	23
II.2.1.2. Les avis en matière d'autorisation du droit du sol (urbanisme)	24
II.2.1.3. Les DICT et DT	24
II.2.1.4. Le S.I.G. (Système d'Information Géographique)	25
II.2.2. L'activité de contrôle du service	25
II.2.2.1. Les contrôles de bon raccordement	25
II.2.2.2. Analyses – Bilans des eaux rejetées après traitement	26
II.2.3. Exploitation des réseaux	27
II.2.3.1. Accueil des usagers	27
II.2.3.2. Les réseaux	28
II.2.3.3. Entretien des réseaux d'eaux usées	28
II.2.3.4. Entretien des réseaux d'assainissement eaux pluviales	29
II.2.3.5. Les secteurs sensibles du réseau d'assainissement	29
II.2.3.6. Le balayage de voirie	29
II.2.4. Travaux Patrimoine – Inspection Vidéo	29
II.2.4.1. Le service Travaux Patrimoine	29
II.2.4.2. Inspection caméra vidéo	30
II.2.4.3. Les postes de refoulement	30
II.2.5. Stations d'épuration et ouvrages hydrauliques associés	31
II.2.5.1. Secteur de Frégeneuil	31
II.2.5.2. Secteur « Fléac », « Gond Pontouvre » et « Mornac »	31
II.2.6. Matières de vidange	32
III. La tarification et les recettes du service	33
III.1. Description de la tarification	33
III.1.1. Les modalités de la tarification	33
III.1.2. Évolution de la tarification	34
III.2. La facture d'assainissement	34
III.3. Les recettes du service	35
III.3.1. Le compte administratif 2015 (extrait)	35
III.3.2. Les recettes d'exploitation	36
IV. Les indicateurs de performance	37

IV.1. Le taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)*	37
IV.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)*	37
IV.3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	38
IV.3.1. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*	38
IV.3.2. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)*	38
IV.3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*	39
IV.3.4. Évolution du taux de dépollution	39
IV.4. Le taux de boues évacuées de façon conforme (P206.3)*	39
IV.5. Le taux de débordement des effluents chez les usagers (P251.1)*	39
IV.6. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitent des interventions fréquentes (P252.2)*	39
IV.7. Le taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)*	39
IV.8. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau (P254.3)*	40
IV.9. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux (P255.3)*	40
IV.10. Durée d'extinction de la dette (P256.2)*	41
IV.11. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)	41
IV.12. Le taux de réclamations (P258.1)*	41
V. Le financement des investissements	41
V.1. Les travaux engagés pendant l'exercice	41
V.2. La dette	42
V.3. Amortissements	42
VI. Les actions de sensibilisation, de solidarité et de coopération décentralisée	43
VI.1. Activités pédagogiques et sensibilisation des usagers	43
VI.2. Action de coopération internationale	46
VI.3. Abandons de créances et fonds de solidarité	46
ANNEXE 1 - Indicateurs techniques	47
ANNEXE 2 - Indicateurs financiers	56
ANNEXE 3 - Liste des indicateurs 2015	65
ANNEXE 4 - Glossaire	66
ANNEXE 5 - Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne	67

Note liminaire

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice, par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (GrandAngoulême) pour ses compétences Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13.

Ce rapport doit être préalablement soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus, le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006, selon le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 Mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 Avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport ainsi que sur l'existence du site internet www.eaudanslaville.fr qui fournit des précisions techniques sur leur mise en œuvre.

Un observatoire national des services publics d'eau potable et d'assainissement a été créé par l'ONEMA (Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques), à l'attention des collectivités locales, des maires et présidents d'intercommunalité pour :

- Piloter leurs services
- Suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre
- Comparer leurs performances avec des services similaires

Depuis 2009, GrandAngoulême saisit ses indicateurs eau et assainissement sur le site internet, ouvert à tous : www.services.eaufrance.fr

Au sein de GrandAngoulême, les activités des services de l'eau potable et de l'assainissement sont décidées par délibération du Conseil Communautaire. Les Comptes Administratifs 2015 des Budgets Annexes de l'Eau Potable, de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif ont été validés par la délibération n° 32 du Conseil Communautaire dans sa séance du 24 mars 2016.

A. Le Service Public de l'Assainissement Collectif : Gestion en régie

GrandAngoulême exploite le service public de l'assainissement en régie sur l'ensemble de son territoire, depuis Juillet 1977.

Le service assure les missions suivantes :

- La collecte et le traitement des eaux usées :
 - Réalisation des réseaux et des stations de relevage, entretien et amélioration des réseaux et des ouvrages, élimination des eaux parasites,
 - Réalisation des branchements sur le réseau,
 - Exploitation des stations d'épuration.

- Le contrôle du bon raccordement.

Ces missions sont réalisées selon les axes définis par le schéma directeur de l'assainissement, approuvé par le Conseil Communautaire du 20 Mars 2002, ainsi que le zonage d'assainissement approuvé le 30 Octobre 2003.

Un règlement de service de l'assainissement collectif a été adopté par délibération n° 117 le 12 mai 2005 et modifié par délibération n° 150 du 5 juillet 2012.

B. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Gestion en régie

Le service, créé en mai 2005, assure les missions suivantes :

- Le contrôle des installations,
- Le contrôle de l'existant,
- Le conseil des usagers.

Un règlement de service de l'assainissement non collectif a été adopté par délibération n° 119 le 12 mai 2005, puis remplacé par un nouveau règlement par délibération n° 21 en date du 5 février 2015.

C. Le service public de l'eau potable : Délégation de service public

GrandAngoulême a pris la compétence le 1^{er} janvier 2001.

Le service de production et de distribution de l'eau potable est délégué par contrat d'affermage à la SEMEA (Société d'Économie Mixte pour l'Eau et l'Environnement d'Angoulême), pour l'ensemble des 16 communes de l'agglomération.

Le contrat prendra fin le 31 décembre 2016.

Un règlement de service de l'eau potable a été adopté par délibération n° 222 le 13 juillet 2006, modifié par délibération n° 46 du 11 avril 2013, puis par délibération du 15 octobre 2015.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de GrandAngoulême met en œuvre une stratégie commune en matière de production, de distribution et de sécurisation de l'alimentation.

Le programme défini par ce schéma prévoit :

- Le renforcement de la fiabilité et de la sécurité du service,
- L'amélioration du fonctionnement actuel du système d'alimentation,
- L'anticipation des besoins futurs,
- L'optimisation de la gestion des ouvrages et de leur renouvellement.

D. Les composantes du prix total de l'eau

La facture d'eau se décompose en 4 parties :

- La distribution de l'eau potable,
- La collecte et traitement des eaux usées,
- Les taxes pour l'environnement,
- La TVA.

Depuis 2004, la facturation unique a été mise en place, ce qui permet le regroupement du prix de l'eau potable et de l'assainissement sur une même facture.

Deux factures par an sont adressées aux abonnés, prenant la forme d'un acompte puis du solde des consommations de l'année.

Pour l'eau potable, les tarifs ont été fixés, pour l'année 2015, par la délibération n° 223 du 9 octobre 2014, et pour l'année 2016 par la délibération n° 406 du 15 décembre 2015.

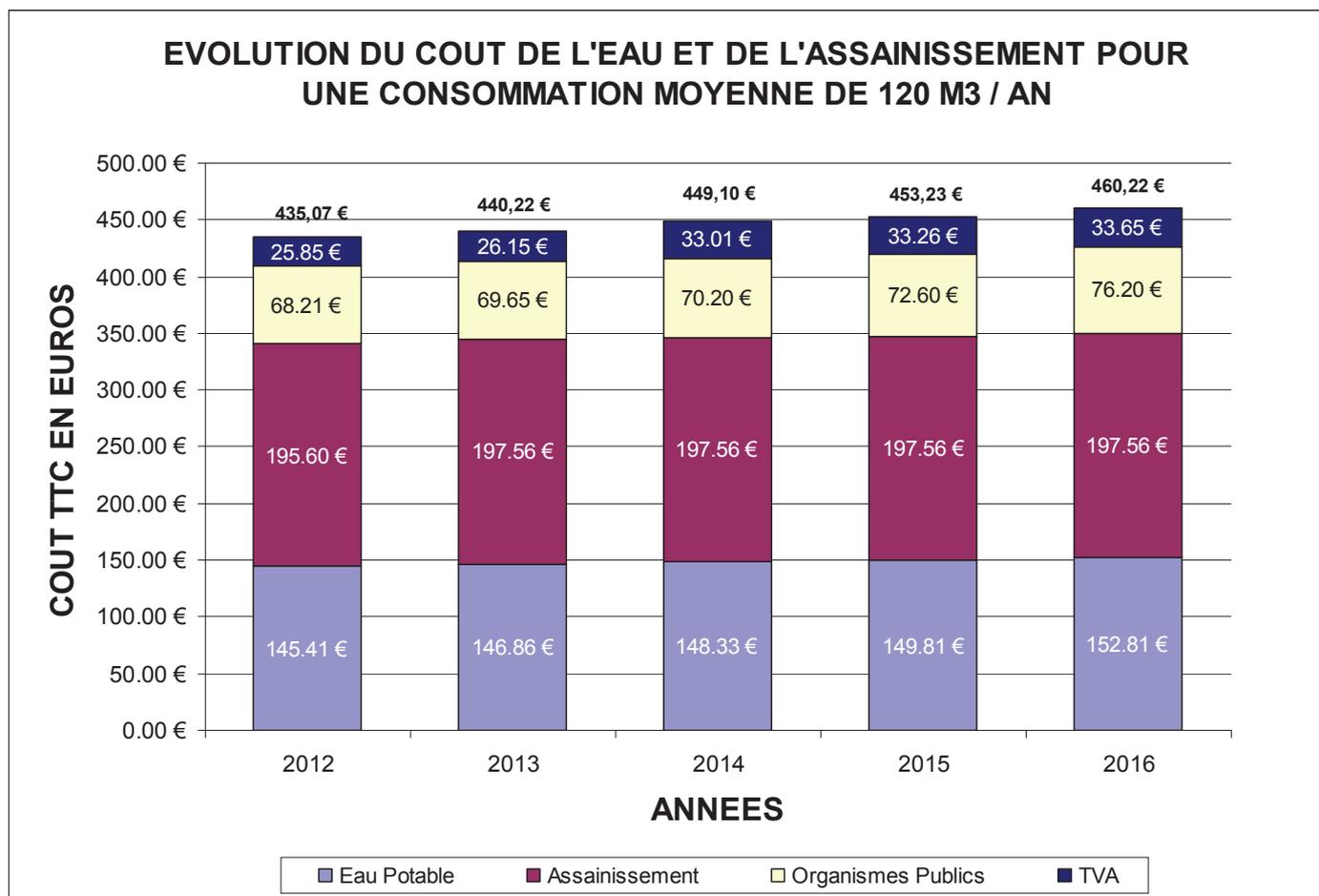
Pour l'assainissement collectif, les tarifs ont été fixés, pour l'année 2015, par la délibération n° 224 du 9 octobre 2014, et pour l'année 2016 par la délibération n° 407 du 15 décembre 2015.

Des factures spécimens sont présentées en annexe 2.1 des rapports sur l'eau et l'assainissement collectif.

Les tarifications des prestations du SPANC ont été fixées par délibérations n° 120 du 12 mai 2005 et n° 324 du 26 Octobre 2006. Le 4 décembre 2014, les tarifs du SPANC ont été révisés. Une redevance annuelle d'assainissement non collectif pour le contrôle de bon fonctionnement a été mise en place à hauteur de 20 euros (délibération n° 302 du 4 décembre 2014). Le montant des autres redevances a été modifié par délibération n° 110 du 24 mars 2016.

E. L'évolution du prix total de l'eau

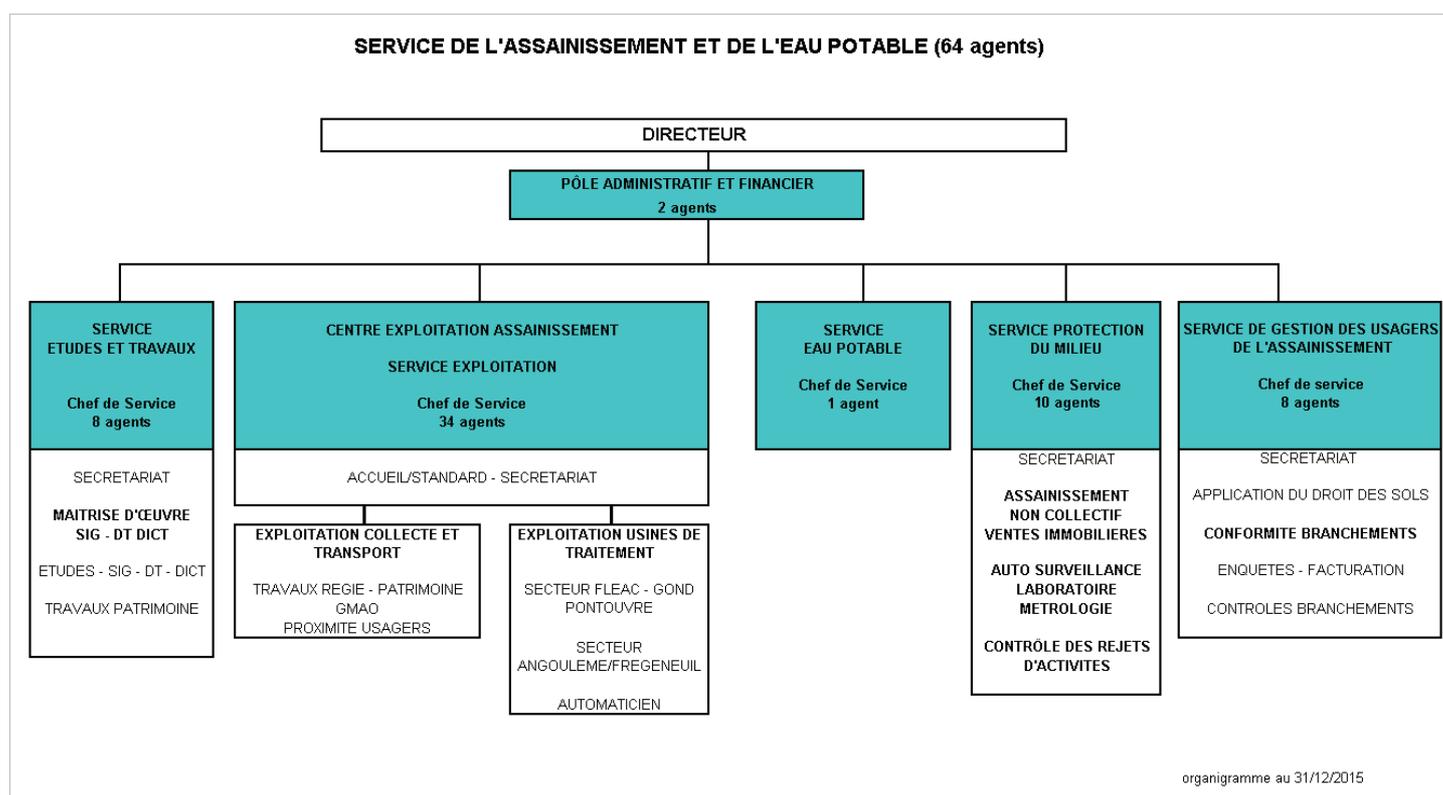
En 2015, le prix TTC d'une facture d'eau et d'assainissement pour une consommation de 120 m³ (référence définie par l'INSEE pour un foyer de 4 personnes) est de 453,23 €.



F. Organisation du service de l'Eau potable et de l'Assainissement

Organigramme 2015

En 2015, la Division de l'Assainissement et de l'Eau Potable composée de **64 agents**, dépend de la Direction du Cadre de Vie, Espaces Publics et Proximité du GrandAngoulême.



Ces services sont situés à l'adresse suivante :

**Bâtiment de la Division Assainissement et Eau Potable
92 - 94, rue du Port Thureau - ANGOULEME**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h,
le vendredi : jusqu'à 16h30.**

Accueil du service de l'assainissement collectif

↳ **RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS TECHNIQUES**

Secrétariat du Service Assainissement : 05.45.61.88.02

Centre Technique de l'Assainissement : 05.45.61.02.41

↳ **ACCUEIL FACTURATION**

Téléphone : 05.45.61.84.37

↳ **ASTREINTE**

365 jours par an – 24h/24

Les coordonnées et contacts téléphoniques sont indiqués sur chaque facture des usagers.

Accueil du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

↳ **RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS TECHNIQUES**

Service technique du SPANC : 05.45.61.91.09

Accueil du service de l'Eau potable

↳ **RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS TECHNIQUES**

Secrétariat Eau Potable : 05.45.61.91.06

↳ **ASTREINTE**

365 jours par an – 24h sur 24

Les coordonnées et contacts téléphoniques sont indiqués sur chaque facture des usagers.

I. Synthèse

I.1. Événements marquants de l'année 2015

Délestage de la station d'épuration de GOND-PONTOUVRE :

La mise en service en 2012 de la station d'épuration « Les Murailles » à FLEAC a entraîné le délestage d'une partie des effluents de la zone ouest de l'agglomération traités initialement sur le site de Frégeneuil à ANGOULEME.

Aujourd'hui, le taux de charge enregistré à Frégeneuil atteint seulement 50% de la capacité nominale de traitement de la station.

De ce fait, le délestage vers Frégeneuil des effluents actuellement traités sur la station de Gond Pontouvre peut être envisagé et permet de répondre à plusieurs objectifs :

- optimiser les capacités épuratoires dont dispose le GrandAngoulême (Frégeneuil 8 200 Eq/hab et Les Murailles 52 000 Eq/hab), tout en rationalisant les coûts d'exploitation,
- obtenir un meilleur rendement épuratoire avec un traitement performant des boues et des graisses. En effet, la station d'épuration de Gond Pontouvre construite vers 1980 puis réhabilitée en 1991 possède des équipements vieillissants et est en limite de capacité hydraulique et organique.
- de supprimer tout rejet à la Font Noire, ruisseau classé en mauvais état écologique (physico-chimique et biologique) par arrêté du 25 janvier 2010 au titre du SDAGE Charente, et de se conformer aux objectifs de la directive cadre (DCE) du 25 octobre 2000 fixant à la fin 2015 le retour au bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 millions d'euros HT et comprend :

- la suppression de la station d'épuration et son remplacement par un poste de refoulement adapté aux débits entrants et dimensionné en tenant compte de l'urbanisation du bassin versant de collecte,
- la construction de 6 km de canalisation de refoulement pour amener les effluents vers la station d'épuration de Frégeneuil,
- la prise en compte de l'ensemble des missions associées (maîtrise d'œuvre, études, contrôle, dossiers épuratoires)

En 2015, première étape : consultation pour retenir la maîtrise d'œuvre.

Déconstruction d'ouvrages à la Station d'épuration de Frégeneuil :

Dans le cadre des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Frégeneuil, la tranche 3 du dossier d'autorisation comportait la démolition d'ouvrages obsolètes et restitution d'espaces verts.

Les bassins et ouvrages devenant particulièrement disgracieux et présentant un risque vis-à-vis de la sécurité, les travaux de démolition ont été réalisés entre octobre et novembre 2015, à savoir :

- Déconstruction du voile et remblaiement du décanteur secondaire,
- Déconstruction et désamiantage de lit bactérien,
- Déconstruction et remblaiement du digesteur,
- Mise en place de terre végétale et engazonnement.

Le montant des travaux réalisés est de 69 500 €HT. Ils ont été réalisés par Bordeaux Démolition Services.

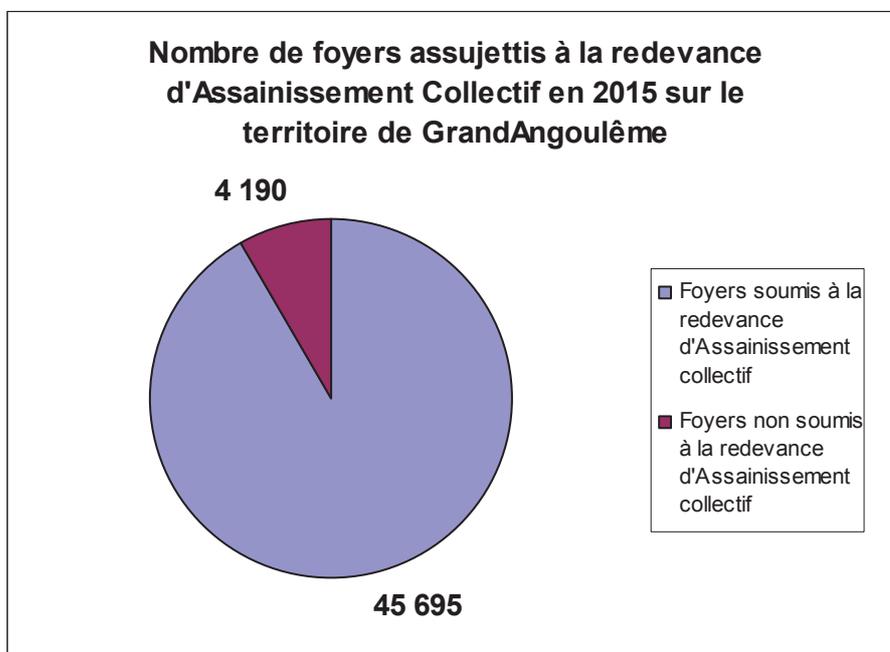
Mise en place d'une équipe pour des contrôles de bon raccordement

Depuis le second semestre 2015, une équipe de 2 agents pour effectuer des contrôles du raccordement des immeubles au réseau d'eaux usées par un dispositif fumigène.

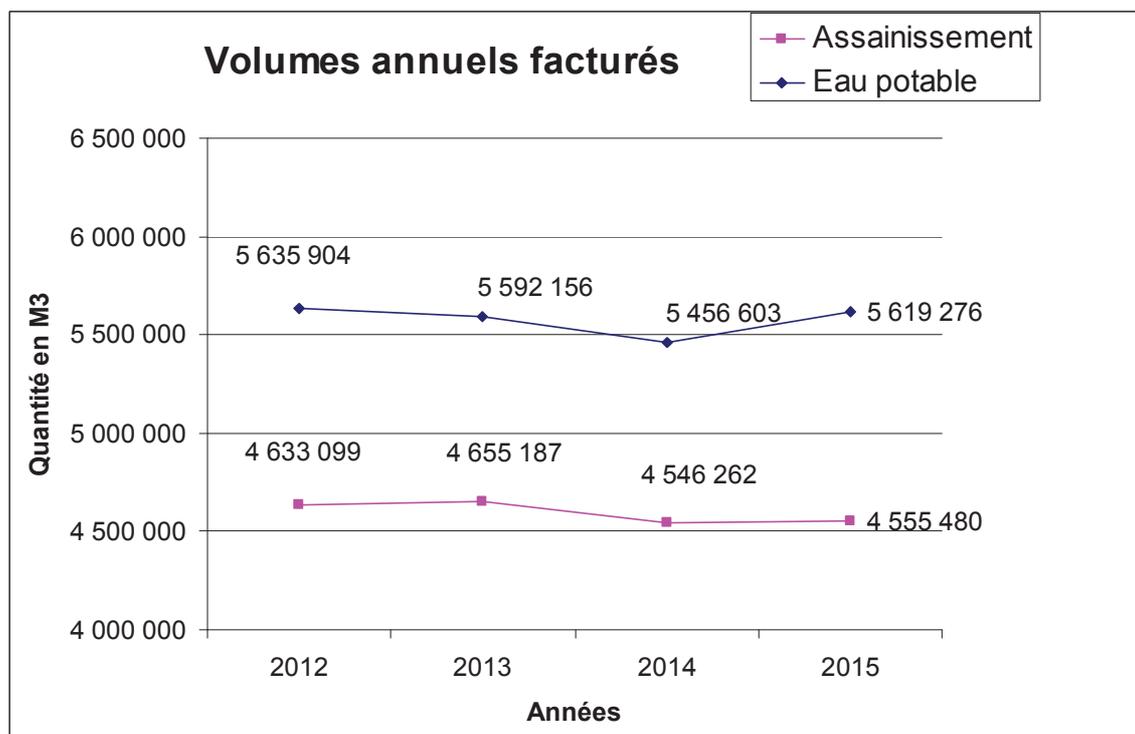
Ces différents contrôles ont pour but de résorber les rejets d'eaux pluviales aux réseaux d'eaux usées, rejets qui provoquent de nombreux dysfonctionnements dans la chaîne de transport et de traitement des eaux usées (surcharge hydraulique du réseau d'eaux usées par temps de pluie, débordement d'eaux usées chez l'utilisateur, surconsommation électrique et usure prématurée des postes de relèvement...).

I.2. Chiffres clés

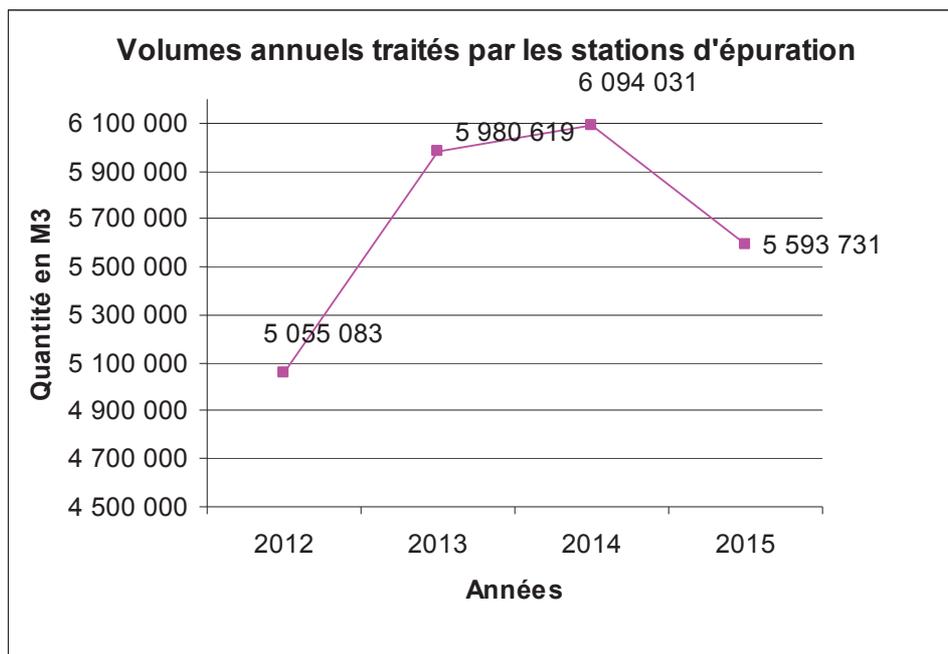
45 695 foyers sont desservis par un réseau d'assainissement collectif sur un nombre total de 49 885, soit un pourcentage de 91,60 % .



Évolution des volumes d'eau potable facturés et des volumes d'eau soumis à l'assainissement



Volume global traité par les stations d'épuration : **5 593 731 M³**

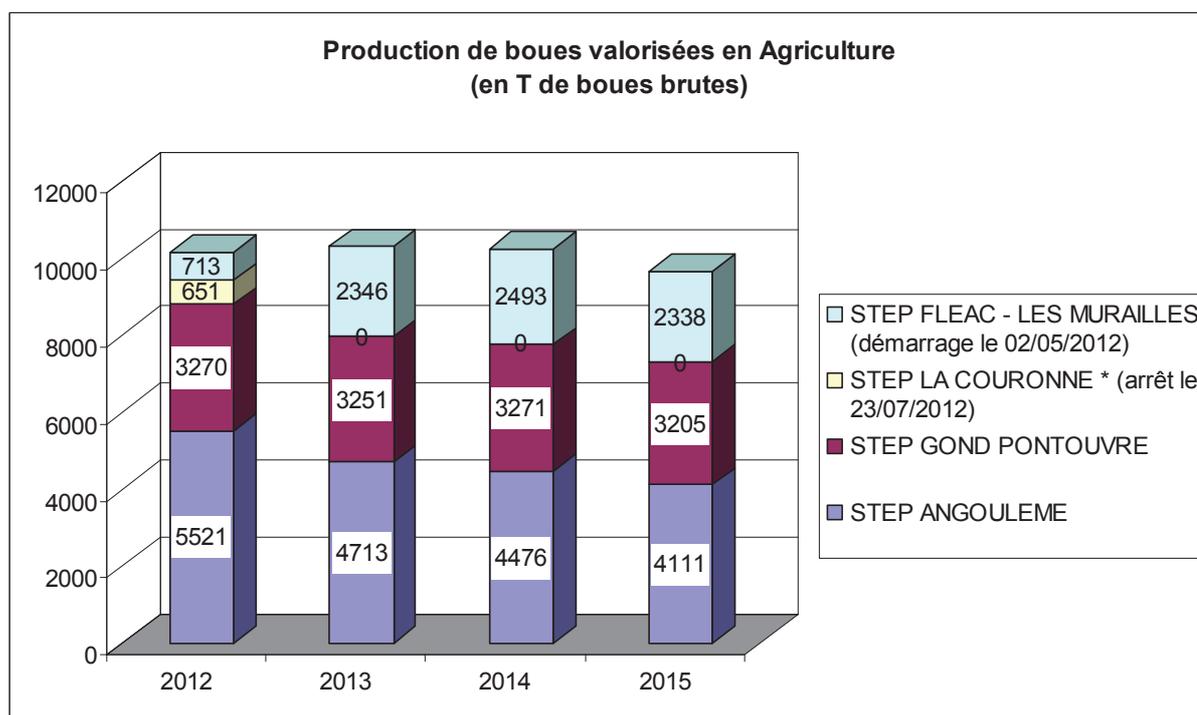


Remarques : La pluviométrie moyenne relevée en 2015 par les services, est de l'ordre de 585 mm (810 mm en 2014).

Production de boues d'épuration valorisées par épandage agricole : **9 126 tonnes brutes** soit environ **1 724 tonnes de matières sèches**.

Production de boues d'épuration valorisée par méthanisation : **528 tonnes brutes** soit environ **98 tonnes de matières sèches**

Au total, **94,30 %** du tonnage de boues produit par GrandAngoulême en 2015 **est conforme** à la réglementation.



Les missions du service de l'assainissement s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de GrandAngoulême approuvé par Conseil Communautaire 20 mars 2002.

Le projet d'arrêté préfectoral pour la réduction des flux de pollution de l'agglomération d'Angoulême avait été approuvé par le Conseil Communautaire du 4 juillet 2002, puis avait été validé par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2003.

A noter également que le zonage d'assainissement de GrandAngoulême avait été approuvé en Conseil Communautaire du 30 octobre 2003.

Principales opérations :

- ↳ Nouvelle station d'épuration de 57 000 eq.hab sur la commune de Fléac avec délestage de la station d'épuration d'Angoulême - Frégeneuil, suppression des stations de Fléac / Linars / Nersac, réalisation des réseaux de transfert et raccordement de la station d'épuration de La Couronne. La suppression de la lagune de Saint Saturnin dont les travaux ont débuté fin 2013, est effective depuis 2014 ;
- ↳ Extension de la collecte ayant pour objectif de desservir l'intégralité des immeubles située dans le zonage Assainissement Collectif ;
- ↳ Réhabilitation des réseaux de collecte existants ;
- ↳ Contrôle et suivi des rejets domestiques et industriels ou assimilés.

II. Caractéristiques du service

II.1. Caractéristiques techniques du service

II.1.1. Territoire concerné et mode de gestion du service

Le service public de l'assainissement collectif est assuré en régie sur l'ensemble du territoire de GrandAngoulême composé de 16 communes d'un poids de population de 111 809 habitants.

Communes	Population totale	% poids de population GrandAngoulême
ANGOULEME	44 642	39.93
FLEAC	3 809	3.41
GOND PONTouvre	6 053	5.41
L'ISLE D'ESPAGNAC	5 475	4.90
LA COURONNE	8 014	7.17
LINARS	2 168	1.94
MAGNAC/TOUVRE	3 163	2.83
MORNAC	2 235	2.00
NERSAC	2 523	2.26
PUYMOYEN	2 657	2.38
RUELLE/TOUVRE	7 661	6.85
ST MICHEL	3 366	3.01
ST SATURNIN	1 342	1.20
ST YRIEIX	7 452	6.66
SOYAUX	9 984	8.93
TOUVRE	1 265	1.13
CUMUL	111 809	100.00

Données INSEE : Populations légales 2013 entrées en vigueur le 01/01/2016 (population totale)

II.1.2. Le nombre d'habitants concernés par un réseau de collecte d'eaux usées

Communes	Populations légales 2013 en vigueur au 01/01/2016	Population théorique assujettie à l'assainissement	Population raccordée effectivement	Taux de raccordement théorique	Volume annuel en m³
Angoulême	44 642	43 330	41 596	96.00%	1 977 623
Fléac	3 809	3 271	3 158	96.55%	125 477
Gond Pontouvre	6 053	5 583	5 442	97.47%	293 498
L'Isle d'Espagnac	5 475	5 312	5 274	99.28%	238 140
La Couronne	8 014	6 539	6 486	99.19%	303 865
Linars	2 168	1 931	1 907	98.76%	70 064
Magnac sur Touvre	3 163	2 545	2 521	99.06%	89 219
Mornac	2 235	1 069	1 064	99.53%	55 062
Nersac	2 523	2 062	2 039	98.88%	77 136
Puymoyen	2 657	2 074	2 064	99.52%	88 679
Ruelle sur Touvre	7 661	6 937	6 764	97.51%	262 341
Saint Michel	3 366	3 193	3 177	99.50%	232 715
Saint Saturnin	1 342	307	298	97.07%	8 679
Saint Yrieix	7 452	6 846	6 809	99.46%	294 863
Soyaux	9 984	9 041	8 915	98.61%	403 843
Touvre	1 265	995	990	99.50%	34 276
Total	111 809	101 035	98 504	97.49%	4 555 480

Indicateur D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eaux usées : **101 035 habitants.**

II.1.3. Les usagers non domestiques

Un usager non domestique, est un usager qui utilise l'eau potable pour son activité.

A la fin de l'année 2015, 60 autorisations de déversement ont été conclues avec 52 établissements présentant des rejets d'eaux usées non domestiques (Indicateur D202.0).

Pour 27 d'entre eux, une convention spéciale de déversement a été formalisée.

II.1.3.1. Industriels

Industriels : Établissements dont les activités relèvent du domaine industriel.

A ce jour, 30 organismes ou entreprises bénéficient d'arrêtés conclus avec GrandAngoulême pour le rejet de leurs eaux usées. Le volume annuel d'eaux usées rejetées par ces industriels, représente 88 034 m³.

II.1.3.2. Assimilés industriels :

Les « assimilés » correspondent aux organismes signataires d'un arrêté ou d'une convention dont les rejets d'eaux usées sont de nature très proche de celle d'un effluent domestique.

A ce jour, 23 organismes assimilés industriels bénéficient d'arrêtés conclus avec GrandAngoulême pour le rejet de leurs eaux usées. Le volume annuel d'eaux usées rejetées par ces organismes assimilés industriels, représente 241 170 m³.

II.1.4. Le réseau de collecte des eaux usées

II.1.4.1. Les caractéristiques du réseau

Au titre de l'année 2015, 49 885 concessions d'eau potable étaient soumises au paiement de l'assainissement collectif.

Fin 2015, le patrimoine de collecte des eaux usées se compose de 627,96 km de réseau séparatif, 15,4 km de réseau unitaire (pour partie sur les communes de La Couronne et de Saint Michel), 151 postes de relèvement, 3 stations d'épuration et 1 lagune.

Communes	Eaux Usées Linéaire séparatif en m	dont extension en 2015	Linéaire Unitaire en m	Nombre de postes	dont création ou suppression en 2015	Nombre concessions facturées	Volume facturé en M3
ANGOULEME	198 934	439		21		19 490	1 977 623
FLEAC	33 179	646		5	1	1 472	125 477
GOND PONTOUVRE	41 038	45		18		2 824	293 498
L'ISLE D'ESPAGNAC	39 078			9		2 509	238 140
LA COURONNE	44 093	805	9 800	15		3 356	303 865
LINARS	17 611	110		5	-1	872	70 064
MAGNAC/TOUVRE	16 889	121		5	1	1 292	89 219
MORNAC	14 923			4		481	55 062
NERSAC	19 150	995		6		997	77 136
PUYMOYEN	21 171			4		986	88 679
RUELLE SUR TOUVRE	42 493			17		3 257	262 341
SAINT SATURNIN	5 418	530		4		132	8 679
SAINT YRIEIX	57 225	102		14	1	3 143	294 863
SAINT MICHEL	15 920		5 600	4		1 417	232 715
SOYAUX	50 143	922		12		3 011	403 843
TOUVRE	10 697			8		456	34 276
TOTAL	627 962	4 715	15 400	151	2	45 695	4 555 480
Linéaire total (séparatif + unitaire)	643 362						

Par conventions spéciales, le réseau d'eaux usées de GrandAngoulême reçoit les eaux usées domestiques de la commune de Trois Palis et, pour partie, celles de Champniers (RD910 et 57), de Roulet Saint Estèphe (secteur chez Dion – Le Patis).

État du réseau et taux de collecte :

Le réseau d'eaux usées est inspecté et entretenu par le service. Il a été détecté des zones à eaux parasites permanentes et météorites qui font l'objet depuis 2015 d'un suivi affiné par la création d'un service dédié spécifiquement aux contrôles des raccordements par fumigation.

II.1.4.2. L'entretien du réseau collecte et transports des effluents

- Inspection par caméra vidéo du réseau d'eaux usées :
En 2015, 8 328 ml de réseau et de branchement ont été inspectés soit 1,29 % du linéaire total du réseau d'eaux usées.
- Hydrocurage des collecteurs d'eaux usées :
En 2015, 42 583 ml de réseaux d'eaux usées ont été hydrocurés soit 6,62 % du linéaire total du réseau d'eaux usées.
- Les 141 postes de refoulement font l'objet d'une inspection hebdomadaire par le service.

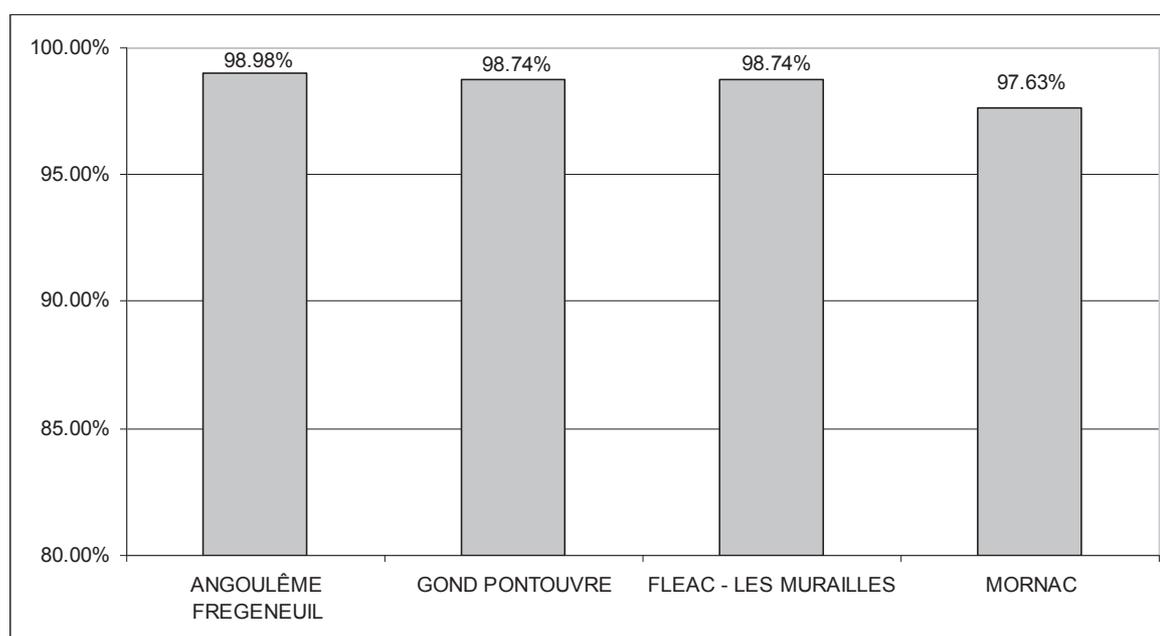
II.1.5. Les ouvrages de traitement et postes de transfert associés

La carte **en annexe 1.1**, présente les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines de GrandAngoulême ainsi que les postes de refoulement.

Il existe quatre ouvrages destinés au traitement des effluents qui sont situés sur les communes d'Angoulême, de Gond Pontouvre, de Fléac et de Mornac. (voir annexe 1.2).

La capacité épuratoire totale est de 165 400 équivalent habitants.

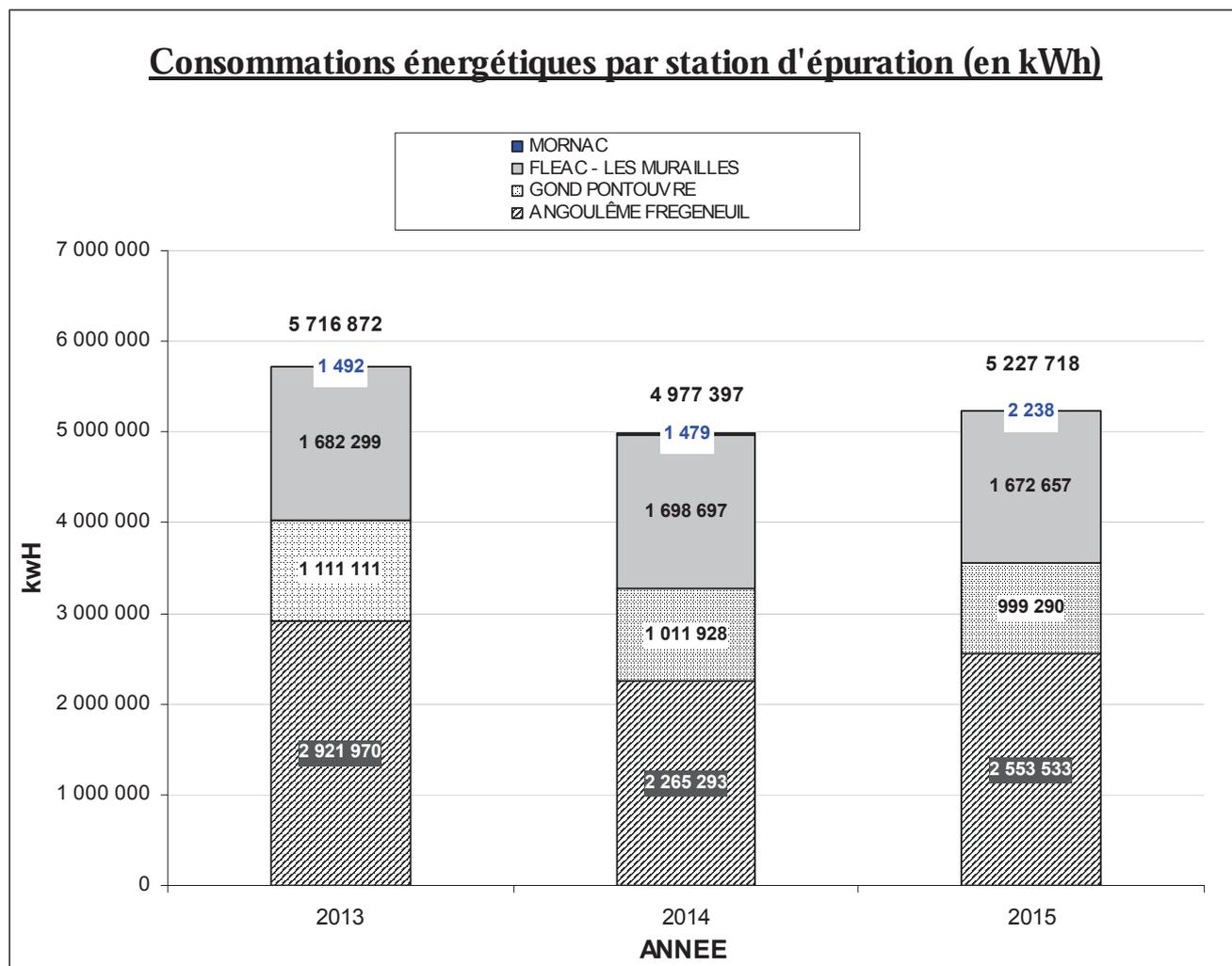
↳ Rendements épuratoires des ouvrages d'épuration sur la charge organique (DBO5) (en %)



↳ Performances – Charges – Rendements épuratoires par ouvrage

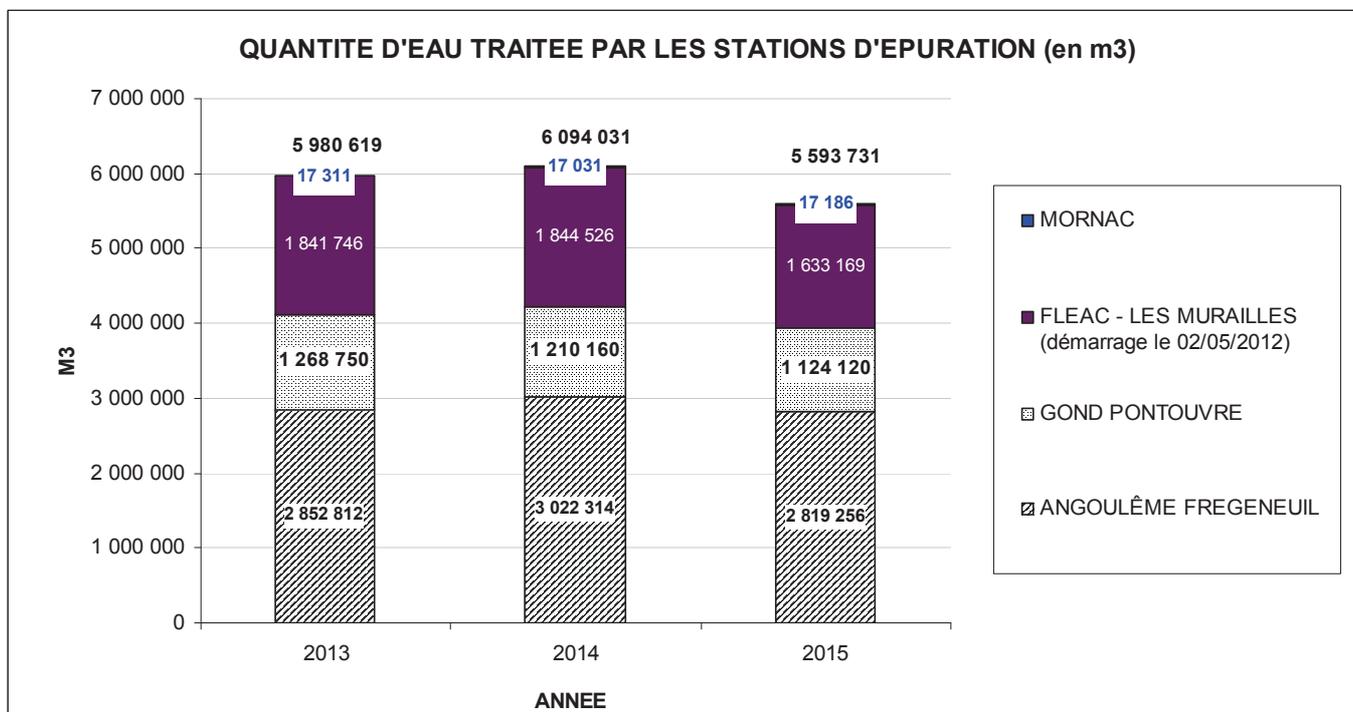
Caractéristiques des stations – voir annexe 1.2

↳ Consommations énergétiques pour le traitement des eaux usées en kWh



↳ Volume d'eau traité par les stations d'épuration

Globalement en 2015, **5 593 731 M³** d'eaux usées ont été traités.



↳ Ratios KWh/Kg de DBO5 éliminés pour chaque station d'épuration

	Frégenueuil	Gond Pontouvre	Fléac Les Murailles	
nbre de bilans	52	24	52	
2014	flux moyen d'émination de la DBO5 kgO2/j	2 254.00	818.00	1 178.00
	Quantité de DBO5 éliminé par an (kgO2/an)	822 710.00	298 570.00	429 970.00
	consommation électrique (KWh/an)	2 569 554	994 553	1 698 697
	ratio KWh/kg DBO5 éliminée	3.12	3.33	3.95
2015	flux moyen d'émination de la DBO5 kgO2/j	2 540.00	904.00	1 221.00
	Quantité de DBO5 éliminé par an (kgO2/an)	927 100.00	329 960.00	445 665.00
	consommation électrique (KWh/an)	2 553 533	999 290	1 672 657
	ratio KWh/kg DBO5 éliminée	2.75	3.03	3.75

II.1.6. Les sous produits issus des traitements d'épuration

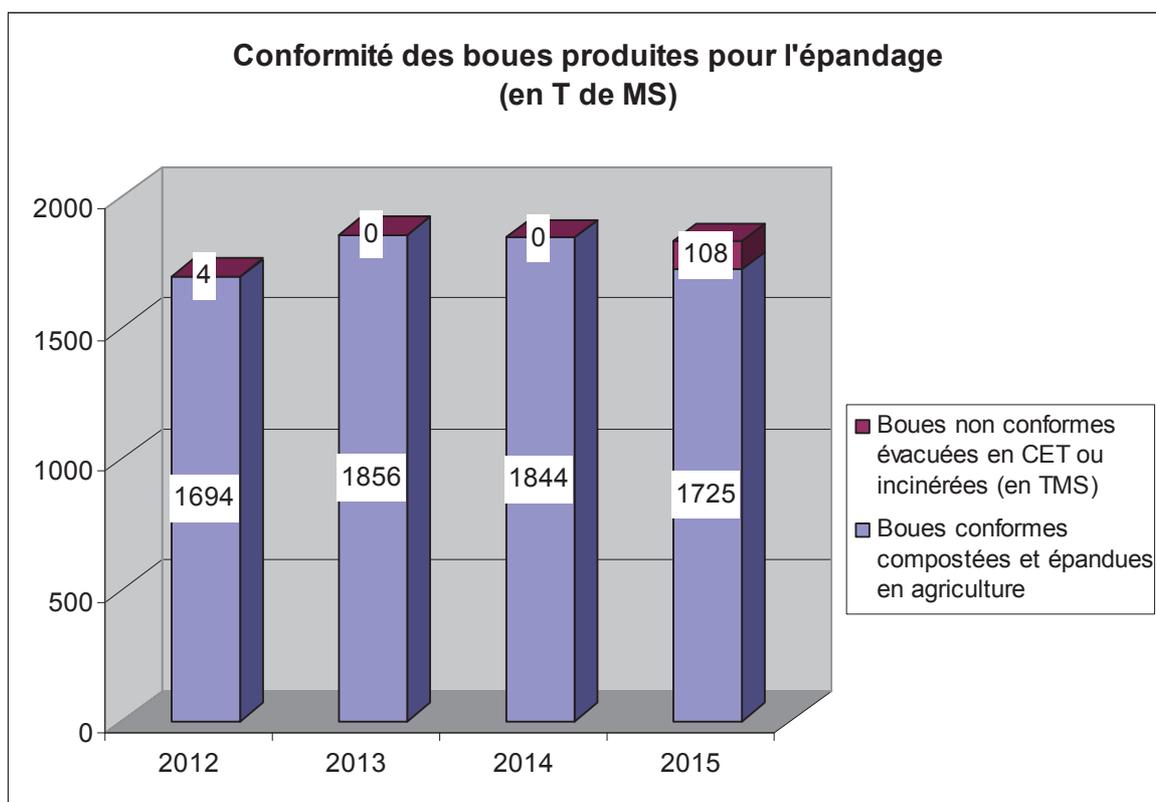
La production des boues issues des différents process s'est élevée à 10 238 tonnes dont la siccité se situe entre 13 % et 20 %, soit un tonnage de matières sèches (TMS) de l'ordre de 1 833 tonnes.

En 2015, 9 126 tonnes de boues produites ont été valorisées par épandage agricole après transformation en compost par la société TERRALYS sur les sites de Douzat (16) et Ferti-limousin (87). Cette unité de fabrication de supports de culture intègre à partir de déchets verts et ligneux, les boues des stations de GrandAngoulême. L'épandage est effectué par la Société TERRALYS sur le département de la Charente.

GrandAngoulême dispose d'un arrêté préfectoral l'autorisant à la pratique de cet épandage sur des communes principalement à l'Est du département (Arrêté préfectoral du 29 juillet 2004).

417 tonnes de boues brutes ont été méthanisées à La Chapelle par la société Actibio 16.

584 tonnes de boues produites (environ 108 TMS) n'ont pas été valorisées suite à un taux de cuivre dépassant la norme. Ces boues ont été confiées à la société SOLAIRGIES (49) qui les a déshydratées avant de les incinérer.



En 2015, le taux de conformité des boues produites par GrandAngoulême est de 94,30 %.

L'usine de traitement de Fléac – Les Murailles a généré 259 tonnes de sable qui ont été hygiénisées et réutilisées en remblaiement de travaux de tranchées.

Un tableau regroupant l'ensemble des sous produits d'épuration est joint en *annexe 1.3*. Ce tableau comprend l'indicateur **D203.0**

II.2. Le service Assainissement

II.2.1. Études et Travaux – Patrimoine – SIG - DICT

II.2.1.1. Maîtrise d'œuvre interne – Études et Travaux

La maîtrise d'œuvre globale est assurée par une équipe de quatre contrôleurs de travaux, trois projeteurs représentant en études 54 dossiers et 31 opérations pour l'année 2015, ainsi qu'une personne affectée au suivi et à la mise à jour du Système d'information Géographique (SIG).

Dans le cadre de la réforme anti endommagement des réseaux, le bureau d'études lance et répond aux demandes de travaux (DT) et aux demandes d'intervention de commencement de travaux (DICT) pour l'ensemble du service. En 2015, 75 demandes et 2 360 réponses ont été gérées.

Également, le service « Études et Travaux » a assuré la maîtrise d'œuvre complète de 25 chantiers d'assainissement d'eaux usées pour montant global d'environ 2 millions d'euros HT.

Tous réseaux confondus (eau potable, assainissement eaux usées, eaux pluviales), l'ensemble de la maîtrise d'œuvre suivie par ce service est de l'ordre de 3,3 millions d'euros HT.

La création de branchement d'assainissement sur collecteur existant est évaluée à 112 branchements pour un montant de travaux de 250 000 euros HT.

Les travaux neufs d'extension et de réhabilitation les plus représentatifs sont :

- La déconstruction des ouvrages de la station d'épuration de Frégeneuil.
- La suppression de deux postes de refoulement supprimés pour réduire les coûts d'exploitation suite au raccordement des effluents dans Saint Saturnin sur la nouvelle station d'épuration de Fléac.
- La réhabilitation de réseaux d'eaux usées en amiante ciment dans le Parc Salvador Allendé à Soyaux.
- La fin des travaux de dévoiement des réseaux dans l'emprise de la LGV.
- La pose de 920 ml de canalisation (EU + refoulement) à l'aide d'une trancheuse dans le rocher situé à Antornac à Soyaux.
- Les études avec la validation du tracé pour la suppression de la station de Gond Pontouvre

Pour plus de détails sur les travaux 2015: Voir Annexe 1.4

II.2.1.2. Les avis en matière d'autorisation du droit du sol (urbanisme)

Pour l'ensemble de GrandAngoulême, 711 dossiers ont été traités en matière d'avis rendu en assainissement au cours de l'année 2015.

Communes	Rappel : Nombre de dossiers traités en 2014	Nombre de dossiers traités en 2015
ANGOULÊME	138	208
FLEAC	37	44
GOND PONTOUVRE	41	34
ISLE ESPAGNAC	18	21
LA COURONNE	49	76
LINARS	21	22
MAGNAC SUR TOUVRE	31	45
MORNAC	18	27
NERSAC	19	20
PUYMOYEN	20	22
RUELLE SUR TOUVRE	48	30
SAINT MICHEL	15	23
SAINT SATURNIN	21	14
SAINT YRIEIX	56	78
SOYAUX	46	39
TOUVRE	11	8
AUTRES	1	0
TOTAL	590	711

Au cours de l'année 2015, le nombre de dossiers d'urbanisme instruits a progressé de 20 % par rapport à 2014. Par ailleurs, il faut préciser qu'en 2015, parmi les 700 dossiers traités, 58 relèvent de l'assainissement non collectif.

II.2.1.3. Les DICT et DT

Les entreprises qui souhaitent intervenir pour effectuer des travaux en domaine public sur le territoire de l'agglomération, doivent faire une Déclaration de projet de Travaux (DT) ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès de chaque exploitant de réseaux (EDF, GRDF, SEMEA, France Telecom, ...).

En 2015, le service a traité 2 435 dossiers :

- 2 310 réponses aux demandes DT-DICT ;
- 50 réponses aux Avis de Travaux d'Urgence (ATU) ;
- 75 demandes de DT-DICT et ATU pour l'ensemble du service.

II.2.1.4. Le S.I.G. (Système d'Information Géographique)

Depuis la réorganisation interne de la division Assainissement et Eau Potable de 2013, une priorité a été donnée à la mise à jour des informations patrimoniales des réseaux d'assainissement sur notre Système d'Information Géographique (SIG).

Au cours de l'année 2015, cet effort a été maintenu et s'est caractérisé par les mises à jour suivantes :

Indicateurs renseignés	Mise à jour en 2015 dans la base de données du SIG
Date ou période de pose des tronçons	740
Matériaux des canalisations	539
Diamètre des canalisations	9 544
Nombre total de branchements	356
Nombre total de fils d'eau	14258

Pour 2015, la mise à jour de notre patrimoine a porté sur le renseignement de 14 258 tronçons de canalisation.

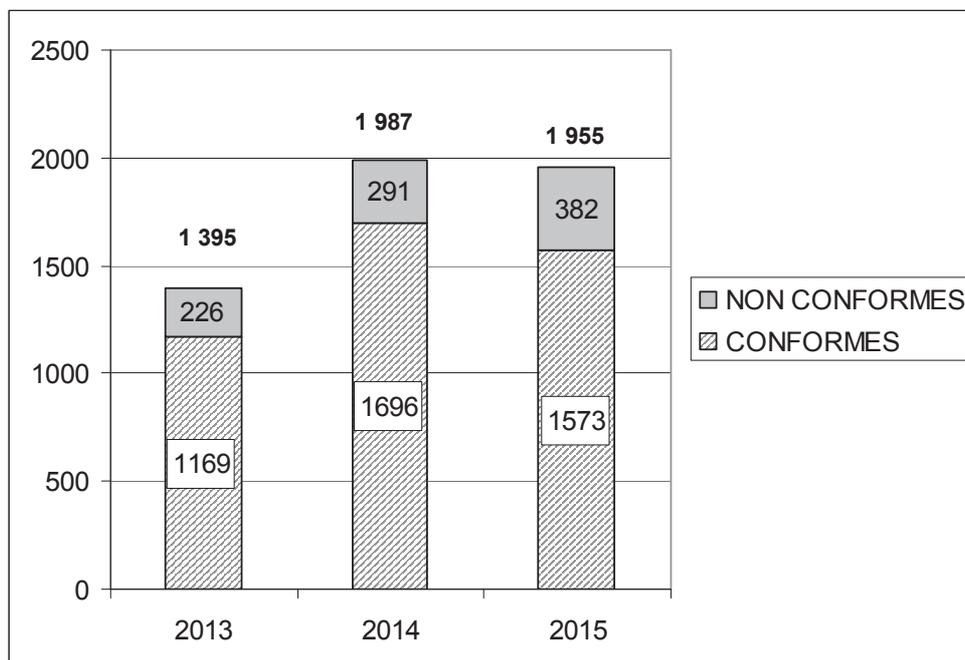
II.2.2. L'activité de contrôle du service

II.2.2.1. Les contrôles de bon raccordement

Les contrôles des rejets sont effectués par :

- 2 agents du service protection du milieu qui ont en charge les contrôles relatifs aux mutations d'immeuble ;
- 3 agents du service administratif de l'assainissement qui effectuent les contrôles de bon raccordement liés aux demandes de la clientèle ainsi que celles du service facturation.
- Au cours du second semestre 2015, une nouvelle équipe de 2 agents a été mise en place afin d'effectuer le contrôle des habitations par un dispositif fumigène. Ces contrôles permettent de résorber les raccordements illicites d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, raccordements qui provoquent de nombreux dysfonctionnements dans la chaîne de transport et de traitement des eaux usées (surcharge hydraulique du réseau d'eaux usées par temps de pluie, débordement d'eaux usées chez l'utilisateur, surconsommation électrique et usure prématurée des postes de relèvement...).

En 2015, ces 7 agents ont effectué 1 955 contrôles de conformité dont 80 % étaient conformes.



Enquêtes sur demandes des services « clientèle », « mutations d'immeubles » et « tests à la fumée ».

II.2.2.2. Analyses – Bilans des eaux rejetées après traitement

Un laboratoire réalise des analyses d'eaux usées sur 4 ouvrages d'épuration constituant ainsi le contrôle réglementaire et une aide à l'exploitant :

Des bilans de fonctionnement sont réalisés pour chaque station d'épuration. Le détail de ces bilans vous est présenté ci-dessous.

Nombre de bilans réalisés en 2015 :

		Angoulême Frégeneuil	Gond Pontouvre	Fléac Les Murailles	Mornac
Auto surveillance réglementaire Eaux Usées	AUREA Agrosociences de La Rochelle	52 bilans complets + 52 bilans partiels (DCO-MES)	12 bilans complets + 12 bilans partiels (DCO-DBO5-MES)	52 bilans complets + 52 bilans partiels (DCO-MES)	2 bilans
Auto surveillance réglementaire Boues épuration	AUREA Agrosociences (boues d'épuration)	24 bilans complets	12 bilans complets + 12 bilans partiels	24 bilans complets	

L'ensemble des 306 bilans représente environ 4 996 analyses.

II.2.3. Exploitation des réseaux

II.2.3.1. Accueil des usagers

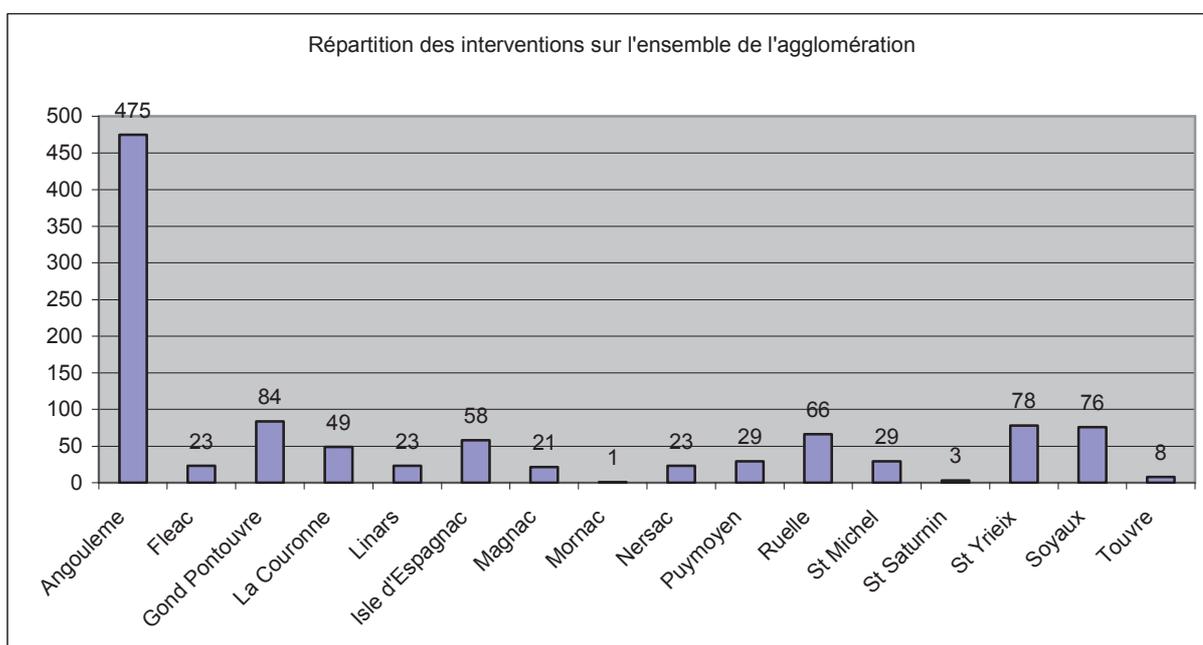
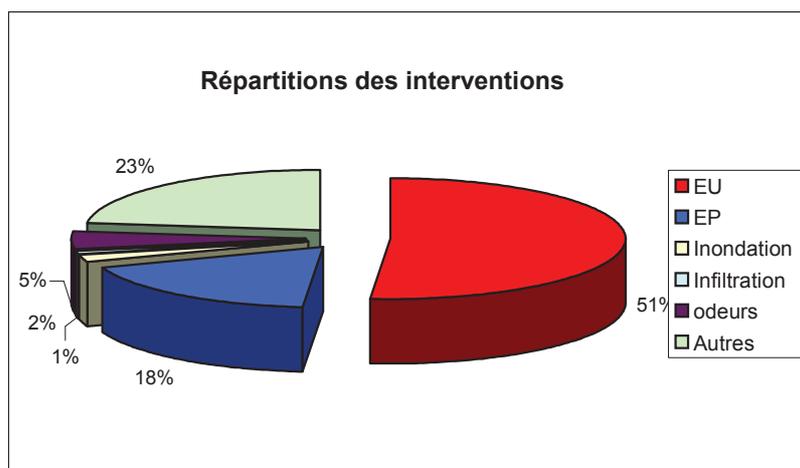
Un accueil téléphonique et physique est ouvert au public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi) dont le numéro de téléphone est le 05.45.61.02.41.

Le standard « technique » renseigne l'utilisateur et envoie les équipes d'interventions. Il oriente aussi le public vers les différents services de la direction de l'assainissement et de l'eau potable. Il reçoit également des appels des autres services publics, des entreprises du GrandAngoulême, du service « Allô Travaux », de la SEMEA...

Il reçoit en particulier les demandes d'intervention sur le réseau d'assainissement ou sur les branchements individuels.

En 2015, le standard téléphonique a reçu 980 appels pour interventions.

En dehors des heures d'ouvertures de l'accueil téléphonique, un service d'astreinte assure les interventions 24h/24h et 365 jours par an.



II.2.3.2. Les réseaux

Le réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême est composé de 1 149,20 Km de conduites récoltant les eaux usées domestiques, assimilées domestiques, industrielles (sous conditions) et les eaux pluviales en réseau séparatif ou unitaire.

Type de réseau	Linéaire en Km	%
Eaux usées	628,00	54,65
Eaux pluviales	439,9	38,28
Unitaire	15,4	1,34
Refoulement	65,9	5,73
Total	1 149,20	100

Depuis 1993, le service d'assainissement dispose d'un fond de plan cadastral numérisé.

Les informations relatives au réseau d'assainissement (fil d'eau, diamètre, matériaux,...) sont relevées sur le terrain et saisies sur le S.I.G. (Système d'Information Géographique) du service d'assainissement.

II.2.3.3. Entretien des réseaux d'eaux usées

Pour réaliser l'entretien des réseaux d'eaux usées, le service assainissement dispose de 3 véhicules (combinés hydrocureur) dont 1 véhicule pour toutes les interventions d'urgence (débouchage des branchements et réseaux, nettoyage des regards de branchement...). 5 agents sont affectés à ce service.

En 2015, 42 km de réseaux d'eaux usées ont été hydrocurés. Le volume de matières de curage correspondant est de 913 m³. Ce service a également entretenu 141 postes de relèvement.

Détails des interventions :

Linéaire réseau EU entretenu	Entretien curatif	Entretien préventif	Interventions sur les postes	Matières issues des curages
42,5 km	23,6 km	28 km	806	913 m3

Remarque : Dans le cadre de la convention avec le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente, le service assainissement entretient les paniers dégrilleurs et les ouvrages d'assainissement associés.

II.2.3.4. Entretien des réseaux d'assainissement eaux pluviales

Le service assainissement dispose également d'un véhicule d'entretien dédié au réseau d'eaux pluviales (pompage des dessableurs, nettoyage des réseaux d'eaux pluviales, grilles, bouches avaloir, ...) utilisé par une équipe de 2 agents.

Nature de l'intervention	Nombre
Hydrocurage de réseaux d'eaux pluviales	3 564 ml
Nettoyage bouches avaloir et grilles	407
Interventions sur ouvrages (Lunesse, Broquisse, Fontbelle)	229

II.2.3.5. Les secteurs sensibles du réseau d'assainissement

Sur l'ensemble de l'agglomération, le réseau d'eaux usées comporte 57 secteurs qui nécessitent un entretien permanent.

Ces « points noirs » sont des portions de réseau qui s'encrassent plus rapidement du fait de leur configuration (pente faible ou inversée, qualités des effluents rejetés, ...).

Un entretien plus fréquent est programmé sur ces points sensibles qui représentent un linéaire global de 4 750 mètres.

II.2.3.6. Le balayage de voirie en prestation de service

Le service assainissement assure une prestation payante de balayage de voirie auprès des communes qui le souhaitent (10 sur 16 communes de l'agglomération).

Pour 2015, le volume horaire de balayage est de 721 heures pour une recette de 34 526.80 € HT.

II.2.4. Travaux Patrimoine – Inspection Vidéo

II.2.4.1. Le service Travaux Patrimoine

Pour l'année 2015, le service chargé des travaux en régie, composé de 3 agents, a effectué 96 interventions de réparation.

Ces travaux concernent principalement la réhabilitation de branchements individuels d'assainissement.

Le service fait réaliser en prestation externe, les mises à niveau de 278 regards de visite. Les plaques de recouvrement en fonte sont systématiquement remplacées par des tampons articulés afin de poursuivre la campagne, engagée depuis plusieurs années, sur la sécurité et la santé des agents d'entretien.

II.2.4.2. Inspection caméra vidéo

A/ Le détail des interventions :

Dans le cadre du suivi de la qualité des structures des canalisations d'assainissement, le service dispose de son propre équipement d'inspection vidéo.

En 2015, 151 interventions ont été réalisées.

Nature réseau	Inspection de réseau existant (en ml)	Inspection branchement existant (en ml)	Inspection de réseau neuf (en ml)	Inspection branchement neuf (en ml)	Total (en ml)
Eaux usées	4 407	770	2 730	421	8 328
Eaux pluviales	1 717			281	1 998
Cumul (en ml)	6 124	770	2 730	702	10 326

Soit un cumul de 10,3 kilomètres de canalisations et branchements inspectés en 2015.

B/ Valorisation financière du service « Inspection caméra» :

Le chiffrage de l'ensemble des interventions s'élève à 150 850 € HT.

Ce chiffrage comprend la main d'œuvre et le matériel conformément à la délibération n° 2013.10.201 du 17 octobre 2013 portant sur les tarifs des inspections de réseaux.

Ces différentes inspections ont permis la mise à jour de 17 577 ml de réseaux et branchements au Système d'Information Géographique (SIG).

II.2.4.3. Les postes de refoulement

Fin 2015, le service gère 151 postes de relèvement, 141 sont entretenus par le service « entretien ouvrages et canalisations de transport » et 10 par le service « Usines et traitement ».

Le service a réalisé 36 interventions lourdes sur les postes de refoulement en 2015.

Ainsi, le service a remplacé 11 pompes et en exploitation courante, 161 débouchages de pompes et 33 dépannages électriques ont été effectués.

II.2.5. Stations d'épuration et ouvrages hydrauliques associés

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration et des postes de refoulement associés sur les secteurs d'Angoulême Frégeneuil, de Fléac Les murailles, de Gond Pontouvre et de Mornac, les agents ont en charge la conduite, la surveillance et l'entretien des ouvrages.

II.2.5.1. Secteur de Frégeneuil

Le secteur de « Frégeneuil » couvre les communes d'Angoulême (pour partie), de Saint Yrieix et de Soyaux.

4 agents exploitent les installations de la station d'épuration d'Angoulême – Frégeneuil de 82 000 eq.hab et les 3 postes primaires de refoulement associés.

Les interventions spécifiques réalisées par le service en 2015 sont :

- ✓ Maintenance des compresseurs ROBUSCHI (octobre 2015) ;
- ✓ Maintenance des rampes d'aération et remplacement des diffuseurs sur la File 1 (octobre 2015) ;
- ✓ Maintenance des agitateurs des bassins d'aération (décembre 2015) ;
- ✓ Lancement du marché « remplacement des centrifugeuses » (décembre 2015) ;
- ✓ Mise en place d'un nouveau mode de régulation par sonde NO3/NH4 (novembre/décembre 2015) ;
- ✓ Remplacement de 2 potences sur le B.A File 1 de Frégeneuil.

II.2.5.2. Secteur « Fléac », « Gond Pontouvre » et « Mornac »

Ce secteur couvre les communes d'Angoulême (pour partie), de Gond Pontouvre, de l'Isle d'Espagnac, de Ruelle sur Touvre, de Magnac sur Touvre, de Touvre, de La Couronne, de Nersac, de Linars, de Fléac, de Saint Saturnin et de Mornac.

Sur ce secteur, 7 agents interviennent sur les 3 stations d'épuration (Fléac Les Murailles - 57 000 eq hab, Gond Pontouvre - 25 000 eq hab, Mornac - 1 400 eq hab) et sur les 7 gros postes de relèvement associés.

Les interventions spécifiques réalisées par le service en 2015 sont :

- ✓ Maintenance des rampes d'aération et essai du nouveau palonnier (Juin 2015) ;
- ✓ Maintenance des compresseurs ROBUSCHI ;
- ✓ Maintenance trommel produits de curage ;
- ✓ Remplacement d'un châssis et silencieux sur un compresseur ;
- ✓ Etude et confection d'un tapis répartiteur sur les sables lavés ;
- ✓ Mise en place de trappes sur les trommels MV et graisses (EMo) ;
- ✓ Etude sur l'H2S dans le cadre des futurs travaux de réfection des bétons ;
- ✓ Maintenance de la machine à boues (STEP Gond Pontouvre) ;
- ✓ Pose d'une potence dans le local stockage pompes au PR La Couronne ;
- ✓ Pose d'une passerelle amovible sur le B.A File 1 Step des Murailles ;
- ✓ Remplacement des conduites, vannes et clapets sur le PRF Moulin Neuf.

II.2.6. Matières de vidange

Dans le cadre des conventions de déversement des matières de vidange sur la station d'épuration d'Angoulême Frégeneuil, **3 940 tonnes** de matières de vidange ont été traités sur la station de Frégeneuil représentant une recette de 89 038 € HT.

Il est à noter que **68.73 %** des matières de vidange traitées à la station d'Angoulême Frégeneuil proviennent de communes extérieures à GrandAngoulême.

III. La tarification et les recettes du service

III.1. Description de la tarification

Les tarifs qui s'appliquent à la consommation de l'année 2015 ont été fixés par la délibération n° 224 du Conseil Communautaire du 9 octobre 2014. Les tarifs des participations financières ont été arrêtés par délibération n° 304 du 4 décembre 2014.

Dans le cadre de la coopération intercommunale, la redevance d'assainissement et les autres tarifs du service assainissement sont identiques pour tous les usagers habitant les communes de GrandAngoulême.

Toutefois, il faut préciser que seuls, les usagers se trouvant dans un secteur desservi par un réseau d'assainissement, paient de l'assainissement, qu'ils soient raccordés ou non.

III.1.1. Les modalités de la tarification

Pour tous les usagers qui rejettent des eaux usées de nature domestique, le tarif de base s'applique (1,81 € TTC par m³). Aucune part fixe n'est appliquée sur le tarif de la redevance d'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la délibération n° 315 du 16 décembre 2004, seuls les usagers présentant des rejets d'eaux usées **non domestiques**, peuvent bénéficier d'une tarification dégressive. Un coefficient de dégressivité lié au volume des consommations, s'applique au tarif de base.

En outre, pour les rejets industriels, des conventions spécifiques précisent les coefficients de pollution à prendre en compte suivant la nature des activités industrielles.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT : TARIFS 2015				
TRANCHE de CONSOMMATION	COEFFICIENT	PRIX TTC au m³	T.V.A. 10 %	PRIX H.T. au m³
0 à 6 000 m ³	1	1,81 €	0,16 €	1,6463 €
6 001 à 12 000 m ³	0,8	1,45 €	0,13 €	1,3170 €
12 0001 à 24 000 m ³	0,6	1,09 €	0,10 €	0,9878 €
Au delà de 24 001 m ³	0,5	0,91 €	0,08 €	0,8232 €

III.1.2. Évolution de la tarification

Les tarifs sont déterminés chaque année de façon à obtenir des recettes permettant d'équilibrer le budget primitif de l'assainissement, compte tenu, d'une part, de l'évolution prévue de la consommation, et d'autre part, des programmes d'investissement.

Evolution des tarifs des participations financières	Tarifs pour 1 logement					Evolution 2015/2016
	2012	2013	2014	2015	2016	
Participation pour raccordement à l'égout (*)	2 068.00 €					
PRE remplacée par "PFAC immeubles neufs" (depuis 01/07/2012) (*)		2 099.00 €	2 130.50 €	2 152.00 €	2 195.00 €	2%
	Tarifs par branchement					
Participation aux travaux de raccordement TTC (PTR)	797.50 €					
PTR remplacée par "PFAC immeubles existants" (depuis le 01/07/2012) (*)		797.50 €	809.50 €	809.50 €	826.00 €	2%

* non soumis à la TVA

Entre 2009 et 2012, le tarif HT de la redevance d'assainissement collectif fixé par les élus de GrandAngoulême, n'a pas subi d'augmentation. Seul, le taux de TVA a subi une évolution en 2012 (le taux est passé de 5.5% à 7%).

En 2013, le tarif voté par les élus de GrandAngoulême pour l'année 2014, a été maintenu. Seul, le taux de TVA a subi une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2014 (le taux de 7% est passé à 10%).

Évolution du tarif de la redevance d'assainissement / m3

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prix T.T.C.	1,72 €	1,72 €	1,74 €	1,76 €	1,81 €	1,81 €	1,81 €
Prix H.T.	1,63 €	1,63 €	1,63 €	1,6463 €	1,6463 €	1,6463 €	1,6463 €
Taux d'augmentation du HT				+ 1%			

III.2. La facture d'assainissement

Présentation du prix de l'assainissement collectif (toutes taxes et redevances incluses) calculé au 1^{er} janvier 2016 (pour l'année 2016) et au 1^{er} janvier 2015 (pour l'année 2015) pour une consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. (soit 120 m³ / an) en contrepartie du service rendu à savoir, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées (**Indicateur D204.0**).

	AU 1^{er} JANVIER 2015 TARIF 2015	AU 1^{er} JANVIER 2016 TARIF 2016
Volume consommé	120 m ³	120 m ³
Prix unitaire H.T. redevance assainissement	1,6463 €	1,6463 €
Montant H.T. redevance Assainissement	197,56 €	197,56 €
Prix unitaire H.T. redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2350 €	0,2400 €
Montant H.T. redevance modernisation des réseaux de collecte	28,20 €	28,80 €
Total H.T.	225,76 €	226,36 €
T.V.A. 7 %		
T.V.A. 10 %	22,58 €	22,64 €
T.T.C.	248,34 €	249,00 €

Prix TTC du service de l'assainissement collectif au m³ pour 2015 : **2,07 €**

Prix TTC du service de l'assainissement collectif au m³ pour 2016 : **2,08 €**

Évolution du coût de l'assainissement au m³ : + **0,48 %**

Depuis la mise en place de la facturation unique Eau Potable et Assainissement, la facturation de la redevance d'assainissement s'effectue au même rythme que l'émission des factures d'eau potable, par l'exploitant du service eau potable.

L'annexe 2.2 précise la décomposition des tarifs de l'eau et de l'assainissement et leur évolution pour un foyer dont la consommation d'eau potable est de 120 M3 par an.

III.3. Les recettes du service

III.3.1. Le compte administratif 2015 (extrait)

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
7 710 752,66 €	9 767 059,41 €	6 340 689,68 €	5 918 233,00 €
Excédent d'exploitation de clôture 2 056 306,75 €		Déficit d'investissement de clôture : 422 456,68 €	

III.3.2. Les recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION	2015	2014	Variation en %
<u>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, et marchandises</u>	8 354 004.05 €	8 702 707.39 €	-4.01%
* Redevance assainissement	7 270 719.90 €	7 563 164.01 €	-3.87%
* Taxe de raccordement	570 394.36 €	621 557.36 €	-8.23%
* Redevance contrôle de branchement	66 010.00 €	59 290.00 €	11.33%
* Autres prestations de services	125 754.79 €	135 710.02 €	-7.34%
* Participation du Budget Principal au Budget Assainissement	192 609.00 €	193 792.00 €	-0.61%
* Participation du Budget Eau Potable au Budget Assainissement	107 038.00 €	107 662.00 €	-0.58%
* Participation du Budget SPANC au Budget Assainissement	21 478.00 €	21 532.00 €	-0.25%
<u>Subventions d'exploitation</u>	460 446.58 €	423 042.08 €	8.84%
* Primes d'épuration Agence de l'Eau Adour Garonne des systèmes d'assainissement	376 673.00 €	382 330.00 €	-1.48%
* Autres subventions d'exploitation	83 773.58 €	40 712.08 €	105.77%
<u>Autres produits de gestion</u>	53 394.35 €	0.00 €	
<u>Produits financiers</u>	0.00 €	0.00 €	
<u>Produits exceptionnels</u> (Pénalités sur marchés, produit de cession, mandat annulé, recouvrement de créances admises en non valeur...)	46 658.63 €	79 998.77 €	-41.68%
<u>Atténuation de charges</u> (Principalement remboursements sur rémunération du personnel)	26 068.40 €	28 611.30 €	-8.89%
TOTAL RECETTES REELLES	8 940 572.01 €	9 234 359.54 €	-3.18%
Résultat d'exploitation antérieur	600 000.00 €	569 398.52 €	5.37%
Opérations d'ordre	226 487.40 €	234 411.25 €	-3.38%
TOTAL	9 767 059.41 €	10 038 169.31 €	-2.70%

Vous trouverez en annexe 2.3 le détail explicatif des recettes réelles d'exploitation.

IV. Les indicateurs de performance

Les indicateurs sont référencés par une lettre et un code. La lettre P signifie que c'est un critère de performance. Certains indicateurs sont représentatifs du développement durable et sont indiqués par une astérisque à la suite du code.

IV.1. Le taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)*

Modalité de calcul : rapport entre le nombre d'abonnés desservis et le nombre d'abonnés potentiel relevant du zonage de l'assainissement collectif multiplié par 100.

$$\text{Soit : } (45\,695 / 47\,535) \times 100 = 96,13$$

Au 31 décembre 2015, l'indicateur P201.1 est de : 96,13 %

IV.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)*

Depuis 2013, cet indicateur a été modifié. Il est calculé en fonction des informations disponibles sur la connaissance du réseau de collecte d'eaux usées ainsi que sur sa gestion et son évolution.

Au 31 décembre 2015, cet indicateur P202.2B est de 87

Cet indicateur a été calculé avec les éléments suivants :

A – Plan des réseaux	Points	Note du service
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes relèvements, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, les points d'auto surveillance du fonctionnement du réseau.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour.	5	5
B – Inventaire des réseaux		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations.	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations existent pour la moitié du linéaire de réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total du réseau.	1 à 5	1

L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon, la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates de pose sont renseignées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total.	15	10
C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau		
Le plan des réseaux comporte une information géographique sur l'altimétrie des canalisations pour la moitié au moins du linéaire total des canalisations.	10	10
Lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations existent pour la moitié du linéaire total de réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total du réseau.	1 à 5	1
Localisation et description des ouvrages annexes (postes relèvement, déversoirs...).	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseau (Nb de branchements entre 2 regards de visite).	10	10
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux (passage caméra) et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10	0

IV.3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet de mesurer la performance environnementale du service, soit son potentiel à préserver le milieu naturel.

IV.3.1. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*

Indicateur non fourni par les services de l'état.

IV.3.2. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)*

Indicateur non fourni par les services de l'état.

IV.3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*

Indicateur non fourni par les services de l'état.

IV.3.4. Évolution du taux de dépollution

La mise en service opérationnelle de la station d'épuration de Fléac « Les Murailles » qui a eu lieu le 2 mai 2012, a permis une meilleure performance épuratoire par rapport aux années antérieures du fait de la suppression des anciennes stations de Fléac, Linars, Nersac, La Couronne et, depuis 2014, de la lagune de Saint Saturnin.

IV.4. Le taux de boues évacuées de façon conforme (P206.3)*

Modalité de calcul : (tonnes de matière sèche admises par une filière d'élimination conforme / tonnes de matière sèche totales évacuées) x 100

Indicateur P206.3	STATION D'ÉPURATION DE FREGENEUIL	STATION D'ÉPURATION DE GOND PONTOUVRE	STATION D'ÉPURATION DE FLEAC - LES MURAILLES
Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la législation	100%	100%	100%

IV.5. Le taux de débordement des effluents chez les usagers (P251.1)*

Modalité de calcul : (Nombre de demande d'indemnisation déposée en vue d'une indemnisation / nombre d'habitants desservis) x 1000

Au 31 décembre 2015, cet indicateur P251.1 est de 0 pour mille habitants desservis

$$(0 / 101\ 035) \times 1000 = 0$$

IV.6. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitent des interventions fréquentes (P252.2)*

Modalité de calcul : (Nombre de points noirs du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative) / longueur du réseau de collecte hors branchement) x 100

Au 31 décembre 2015, cet indicateur P252.2 est de :

$$(129 / 643,36) \times 100 = 20,05 \text{ points pour } 100 \text{ km}$$

Pour rappel : En 2014, cet indicateur était de 27,56 points pour 100 km (176 points noirs).

IV.7. Le taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)*

Modalité de calcul : (((Longueur cumulée des réseaux de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N) / 5) / (Longueur du réseau de collecte d'eaux usées hors branchements)) x 100

Au 31/12/2015, l'indicateur P253.2 est de 0,12 %

$$((3\ 855 / 5) / 643\ 362) \times 100 = 0,119839 \text{ soit } 0,12$$

En 2015, le linéaire de réseau d'eaux usées renouvelé est de 769 mètres dont la moitié a été effectuée sur la commune d'Angoulême. (Pour rappel, 569 mètres de réseau d'eaux usées réhabilités en 2014).

IV.8. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau (P254.3)*

Nombre de bilans conformes / Nombre de bilans sur 24h réalisés pour l'autosurveillance x 100

	STATION D'ÉPURATION D'ANGOULÊME FREGENEUIL	STATION D'ÉPURATION DE GOND PONTOUVRE	STATION D'ÉPURATION DE FLEAC - LES MURAILLES	STATION D'ÉPURATION DE MORNAC
Indicateur P254.3	95%	100%	100%	100%
Rappel 2014	92%	96%	99%	100%

IV.9. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux (P255.3)*

(Indice de 0 à 120 attribué en fonction de l'état de connaissance des rejets au milieu naturel)

Cet indicateur P255.3 est de : 100

Indicateur calculé avec les éléments suivants :

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Points	Note du service
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels au milieu récepteur	20	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations	10	10

d'épuration et les résultats		
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

IV.10. Durée d'extinction de la dette (P256.2)*

Modalité de calcul : Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Au 31 décembre 2015, cet indicateur P256.2 est de : 3,55 années

$$(11\,890\,451,27 \text{ €} / 3\,347\,596,20 \text{ €} = 3,5519 \text{ années})$$

IV.11. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)

Montant des impayés / chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) x 100

Le taux d'impayés fourni par notre prestataire est de : 1,18 %

IV.12. Le taux de réclamations (P258.1)*

Mode de calcul : (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés desservis) x 1000

$$\text{Soit : } (43 / 45\,695) \times 1000 = 0,9410 \text{ arrondi à } 0,94$$

Au 31 décembre 2015, cet indicateur P258.1 est de 0,94 pour mille abonnés

V. Le financement des investissements

V.1. Les travaux engagés pendant l'exercice

L'annexe 2.5 recense les travaux réalisés en 2015 ainsi que les travaux prévus sur l'exercice 2016.

V.2. La dette

Une avance remboursable de l'agence de l'eau a été perçue au titre des travaux de la station d'épuration de Fléac pour 29 874 €, elle est remboursable sur 15 ans sans intérêts.

V.2.1. Répartition de l'encours par Établissement prêteur au 31/12/2015

Dexia Crédit Local	649 371,83 €	6 %
Caisse d'Epargne	1 635 333,26 €	14 %
Crédit Agricole	3 916 666,67 €	33 %
Caisse des dépôts et Consignations	2 300 000,00 €	19 %
Crédit Mutuel	3 019 905,72 €	25 %
Agence de l'Eau Adour Garonne	369 173,79 €	3 %
Encours total au 31 décembre	11 890 451,27 €	100 %

V.2.2. Annuité 2015

Remboursement en capital	1 194 675,09 €
Intérêts de l'exercice	380 498,52 €
Total annuité	1 575 173,61 €

V.2.3. Évolution de l'encours et des annuités des emprunts réalisés

Voir annexe 2.4

V.3. Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 2 117 776,85 € (2 071 486,74 € en 2014)

VI. Les actions de sensibilisation, de solidarité et de coopération décentralisée

VI.1. Activités pédagogiques et sensibilisation des usagers

Dans le cadre de sa politique environnementale, le service Développement Durable de la Direction de l'Aménagement, de la Mobilité et du Développement Durable a conduit un certain nombre d'actions pédagogiques et de sensibilisation des usagers.

• Programmes scolaires

La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême est partenaire depuis 1998 auprès de l'Inspection Académique de la Charente et l'association Charente Nature, pour la mise en place et le développement d'un programme pédagogique sur le thème de l'eau, nommé « Ricochets », en direction des écoles primaires et des classes spécialisées (segpa, ulis, ime...) de l'agglomération d'Angoulême.

Au cours de l'année scolaire 2015, 11 classes ont participé aux opérations de sensibilisation sur l'eau soit 251 élèves (11 classes et 264 élèves en 2014).

Cette année un projet innovant et transversal de développement durable a mobilisé GrandAngoulême et ses partenaires dans une expérimentation auprès de 10 classes d'un même groupe scolaire (école Claude Roy à Saint Yrieix), projet soutenu par l'Éducation Nationale.

C'est au travers des deux programmes « Rouletaboule » et « Ricochet » qu'un travail en synergie entre les classes s'est décliné. Des éco-délégués désignés dans toutes les classes sont venus enrichir les débats en proposant des actions au sein de l'école.

Le label « Eco-Ecole » a été décerné au groupe scolaire en fin d'année pour récompenser le travail en termes de consommation responsable mais aussi l'intégration du développement durable dans les enseignements.

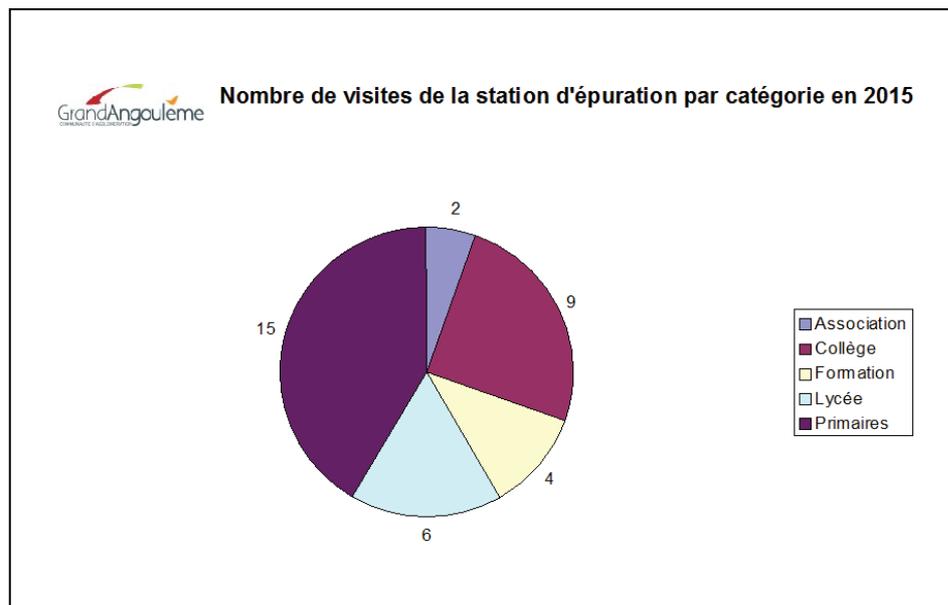


La présentation des projets scolaires menés durant l'année s'est effectuée du 8 au 15 juin 2015 à la patinoire de Nautilus.



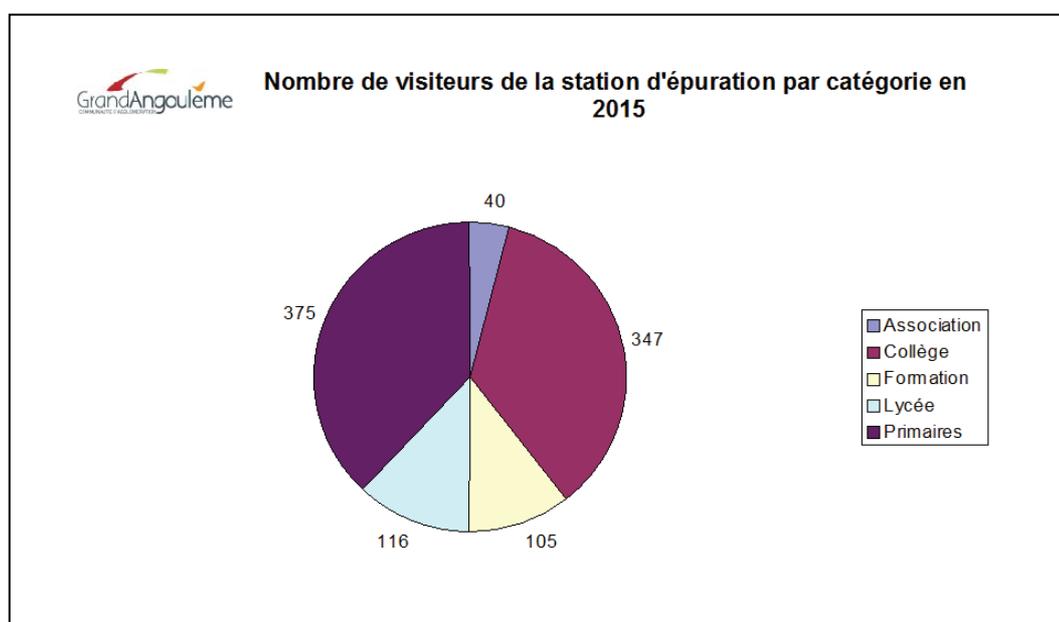
- **Visite des sites de traitement du GrandAngoulême**

49 visites (50 en 2014) des installations de l'Agglomération ont eu lieu au cours de l'année 2015 (Station d'épuration, déchetterie, usine d'incinération) ce qui représente un total de 1275 personnes (1527 en 2014). Les visites concernant le public jeune sont assurées par les animateurs de l'association Charente Nature.



Les visites spécifiques à la station d'épuration de Frégeneuil sont au nombre de 40 et représentent 1351 visiteurs (30 visites et 967 personnes en 2012).

La station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil est située au cœur de l'Ecopôle, structure spécialement aménagée pour d'offrir un double regard à la fois technique sur les process, que pédagogique. Avec des supports de sensibilisation spécifiques, le public peut découvrir le fonctionnement de la station d'épuration ainsi que les problématiques liées à la gestion de l'eau sur le GrandAngoulême. Ce sont 36 visites qui ont eu lieu en 2015 contre 38 en 2014 ce qui représente 983 visiteurs.



Le public concerné par ces visites est essentiellement scolaire : 838 élèves avec une part importante des collèges et écoles primaires. Les autres visiteurs sont en hausse et représentés par des enseignants, associations, techniciens, stagiaires et élus pour un total de 145 personnes (39 personnes en 2014).

- **Actions ponctuelles de sensibilisation à l'environnement sur la thématique eau en 2015**

Le service Développement Durable de GrandAngoulême intervient auprès des associations, des organismes de formation, des conseils municipaux de jeunes, et d'Instituts médico éducatifs.

Des actions ponctuelles de sensibilisation du grand public se déroulent également lors de manifestations locales.

L'accueil de délégations étrangères sur les sites de Frégeneuil ou de la nouvelle station d'épuration des « Murailles » à Fléac permet également des échanges de savoir-faire et de coopérations futures.

Chaque année GrandAngoulême intervient lors de la Journée Mondiale de l'eau qui se déroule en mars.

Cette politique volontaire d'éducation à l'environnement de GrandAngoulême s'accompagne également par la conception et la diffusion d'outils et supports pédagogiques aux personnes et organismes qui en font la demande (enseignants, associations, communes...). Ainsi en 2015 GrandAngoulême a mis à disposition des d'écoles, collèges, lycées ou dans le cadre d'évènements (festivals, salons...) son exposition sur la gestion de l'eau, le documentaire réalisé en partenariat avec le Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême, le livret pédagogique sur l'eau ainsi que des dossiers pédagogiques prenant en compte le contexte local de la gestion de l'eau.

VI.2. Action de coopération internationale

GrandAngoulême participe aux actions de coopération internationale visant à la préservation et à la production de l'eau destinée à l'usage humain en particulier, par le financement de la construction de latrines publiques sur les places de marchés de Ségou au Mali (ville jumelée avec Angoulême). Un agent du service est impliqué dans ces actions et apporte une assistance technique aux travaux dans le cadre d'une convention tri annuelle.

VI.3. Abandons de créances et fonds de solidarité

Modalité de calcul de l'indicateur P207.0 : (Montant des abandons de créance + montants des versements à un fonds de solidarité) / volume facturé

Au 31 décembre 2015, cet indicateur P207.0 est de : 0

Les factures des usagers, bénéficiant d'aides sociales, sont prises en charge par le Fonds de Solidarité Logement. Dans le cadre de sa participation au Groupement d'Intérêt Public Charente SolidaritéS, **GrandAngoulême a versé en 2015, une somme de 84 750,00 euros au Fonds de Solidarité Logement.**

ANNEXE 1 - Indicateurs techniques

Annexe 1.1 – Carte des stations d'épuration et postes de refoulement

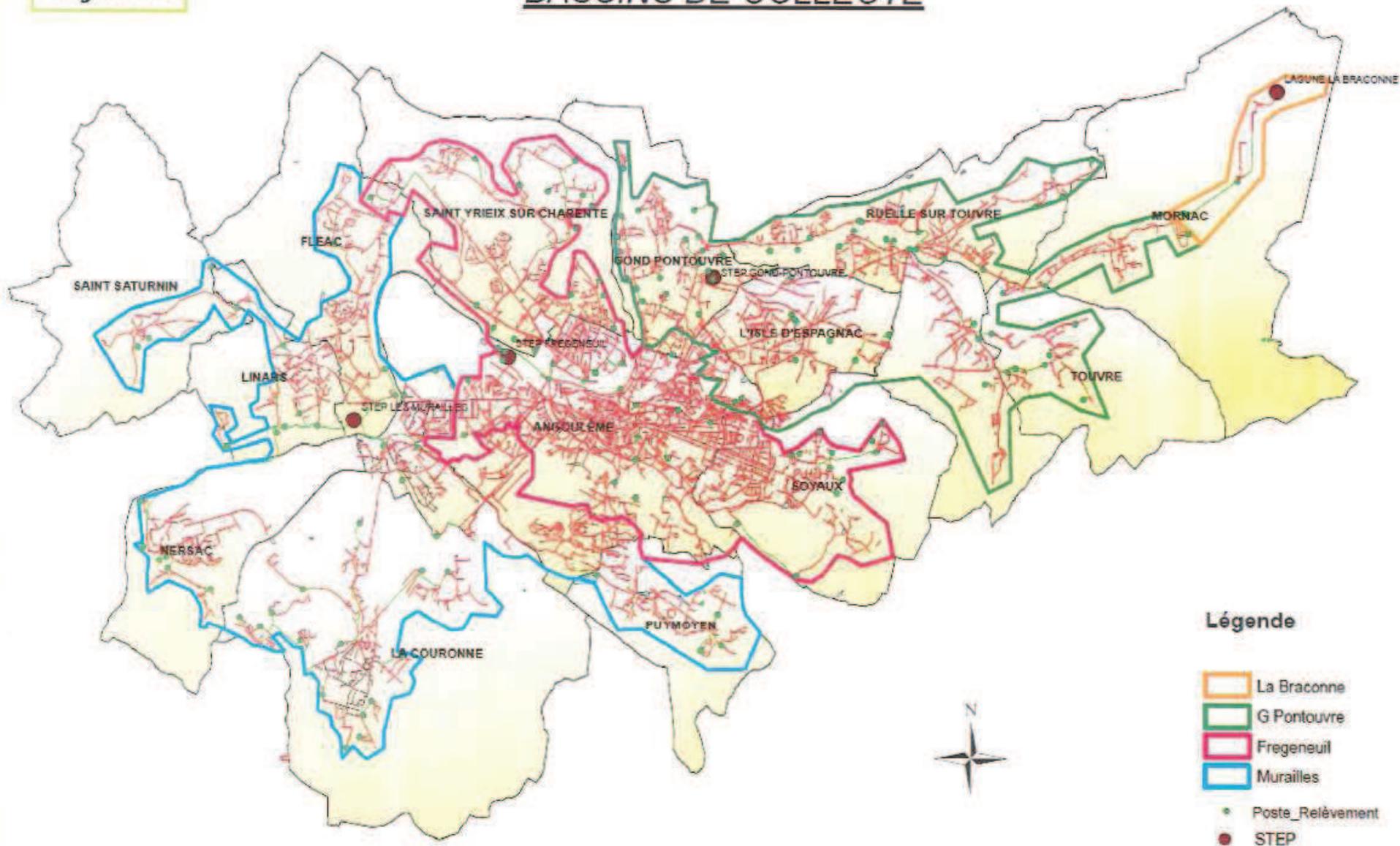
Annexe 1.2 – Caractéristiques des stations

Annexe 1.3 – Tableau des sous produits d'épuration

Annexe 1.4 – Travaux réalisés en 2015



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT BASSINS DE COLLECTE



ANNEXE 1.2 – CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION

STATION D'ANGOULEME FREGENEUIL

Capacité 82 000 Eq.hab . Boues activées à aération prolongée – déphosphatation – Arrêté préfectoral du 26 octobre 2007

Préconisations – Valeurs à respecter :

FLUX HYDRAULIQUES <i>m3/j</i>	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES <i>Kg/j</i>	NORMES DE REJET <i>mg/l</i>	RENDEMENT MINIMUM <i>%</i>	NBRE DE DEPASSEMENTS AUTORISES	VALEURS REDHIBITOIRES
temps sec: 9840 m3/j	MES	5 735	30	94	9	85
	DCO	12 250	90	92	9	250
	DBO5	4 900	25	94	5	50
temps de pluie: 25 000 m3/j	NTK	980	10			
	NGL		15	84		20
	Pt	195	2	89		

Outre les charges d'eaux usées en provenance du système collectif, 3 940 tonnes de matières de vidange ont été accueillies sur cette usine ; à noter que 68.73 % proviennent de communes extérieures au GrandAngoulême.

- Poids de pollution annuel moyen entrant à la station représentant : en pourcentage de la capacité nominale

	% de la capacité nominale	Observations
MES	49,71 %	
DBO5	51,83 %	
Azote Kejdahl (NTK)	63,16 %	
DCO	50,06 %	
Phosphore total (PT)	37,94 %	

- Valeurs de rejets maximums rencontrées sur la station :

Paramètres	Normes (mg/l)	Maxi autorisé (mg/l)	Rejet maxi (mg/l)	Observations
MES	30	85	7,8	
DBO5	25	50	3,9	
DCO	90	250	45,2	
Azote kejdahl (NTK)	10 *		5,3	
Azote global (NGL)	15 *	20	12,2	
Phosphore total (PT)	2 *		2,5	

* sur moyenne annuelle

- Boues valorisables en agriculture

STATION DE GOND PONTOUVRE

Capacité 25 000 Eq.hab – Boues activées – aération prolongée – déphosphatation - Arrêté préfectoral du 26 octobre 2007

Préconisations – Valeurs à respecter :

FLUX HYDRAULIQUES	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES	NORMES DE REJET	RENDEMENT MINIMUM	NBRE DE DEPASSEMENTS AUTORISES	VALEURS REDHIBITOIRES
<i>m3/j</i>		<i>Kg/j</i>	<i>mg/l</i>	<i>%</i>		
temps sec: 3 480 m3/j	MES	1 750	30	94	3	85
	DCO	3 750	90	92	3	250
	DBO5	1 500	25	94	3	50
temps de pluie: 8 160 m3/j	NTK	300	10			
	NGL		15	82		
	Pt	75	2	90		

- Poids de pollution annuel moyen entrant sur la station représentant : pourcentage de la capacité nominale

	% de la capacité nominale
MES	62,85 %
DBO5	60,26 %
Azote Kejdahl (NTK)	85 %
DCO	64,93 %
Phosphore total (PT)	36 %

- Valeurs de rejets maximums rencontrées sur la station :

Paramètres	Normes (mg/l)	Maxi autorisé (mg/l)	Rejet maxi (mg/l)	Observations
MES	30	85	10	
DBO5	25	50	4,5	
DCO	90	250	69	
Azote kejdahl (NTK)	10 *		10	
Azote global (NGL)	15 *	20	12	
Phosphore total (PT)	2 *		0,8	

* sur moyenne annuelle

- Boues valorisables en agriculture.

STATION DE FLEAC – LES MURAILLES - Station mise en service le 2 mai 2012

Capacité 57 000 Eq.hab – Boues activées à aération prolongée – déphosphatation – Arrêté préfectoral du 26 octobre 2007

Préconisations – Valeurs à respecter :

FLUX HYDRAULIQUES	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES	NORMES DE REJET	RENDEMENT MINIMUM	NBRE DE DEPASSEMENTS AUTORISES	VALEURS REDHIBITOIRES
<i>m3/j</i>		<i>Kg/j</i>	<i>mg/l</i>	<i>%</i>		
temps sec: 6100 m3/j	MES	3 990	30	95,4	9	85
	DCO	6 840	90	92	9	250
	DBO5	3 420	25	95,5	5	50
	NTK	684	10			
temps de pluie: 15 400 m3/j	NGL		15	86,6		
	Pt	171	2	92,9		

- Poids de pollution annuel moyen entrant sur la station représentant : en pourcentage de la capacité nominale

	% de la capacité nominale
MES	37,94 %
DBO5	35,70 %
Azote Kejdahl (NTK)	49,26 %
DCO	46,30 %
Phosphore total (PT)	22,80 %

- Valeurs de rejets maximum rencontrées sur la station :

Paramètres	Normes (mg/l)	Maxi autorisé (mg/l)	Rejet maxi (mg/l)	Observations
MES	30	85	3,6	
DBO5	25	50	4,5	
DCO	90	250	52,7	
Azote kejdahl (NTK)	10		3,1	
Azote global (NGL)	15		3,6	
Phosphore total (PT)	2		0,7	

LAGUNE DE MORNAC

Capacité : 1 400 Eq.hab - Arrêté préfectoral du 14 octobre 2002

Équivalent.habitants desservis : 1 328

FLUX HYDRAULIQUES	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES	NORMES DE REJET	RENDEMENT MINIMUM
<i>m3/j</i>		<i>Kg/j</i>	<i>mg/l</i>	<i>%</i>
Débit nominal 210 m3/J (temps sec)	MES		30	90
	DCO		90	75
	DBO5		35	70
	NTK		10	

- Fonctionnement normal ainsi que rejets au milieu naturel.
- Sa gestion est rattachée au service Assainissement du GrandAngoulême depuis le 1^{er} janvier 2013.
- Poids de pollution annuel moyen entrant sur la station représentant : en pourcentage de la capacité nominale

	Rendement moyen d'élimination
MES	94,03 %
DBO5	97,63 %
Azote Kejdahl (NTK)	92,16 %
DCO	91,31 %

ANNEXE 1.3 - TABLEAU DES SOUS PRODUITS D'EPURATION

		STATION D'ANGOULÊME FREGENEUIL	STATION DE FLEAC LES MURAILLES démarrage 02/05/2012	STATION DE GOND PONTOUVRE
B O U E S	En Tonnes	4 695	2 338	3 205
	En Tonnes de Matière Sèche - TMS - Indicateur (D203.0)	867.47	512.79	452.68
	Destination	9 126 T de boues produites sont envoyées sur les plateformes de compostage de la Sté TERRALYS sur les sites de DOUZAT(16), BERNEUIL(87) puis, valorisées en agriculture. 528 T ont été méthanisées (Actibio - La Chapelle - 16) - 585 T ont été séchées (Solargie - Combrée - 49) et incinérées en cimenterie.		
S O U S P R O D U I T S	Sable (en Tonnes)	45.44	280.54	
	Destination	Centre d'Enfouissement SVO LE VIGEANT (86)	Récupération par Sté SOGEA	
	Sables grossiers et refus de curage (en Tonnes)		128.26	
	Destination		Centre d'Enfouissement Technique classe 2 de CLERAC (33)	
	Sable et refus de dégrillage (en Tonnes)			12
	Destination			Centre d'Enfouissement Technique classe 2 de CLERAC (33)
	Refus de dégrillage(en Tonnes)		23.59	
	Destination		Circuit OM	
	Graisses (en M3)	225.62		12
	Destination	Transfert vers Hydroliseur de Fléac		Transfert vers Hydroliseur de Fléac
	Refus matières vidange et déchets dégrillage (en Tonnes) *	72		
	Destination	Circuit OM		

* depuis le 1er septembre 2013, les graisses sont concentrées, pompées puis hydrolysées sur la station d'épuration de Fléac, les refus de dégrillage vont dans le circuit des ordures ménagères.

ANNEXE 1.4 – TRAVAUX 2015

BASSIN DE COLLECTE	COMMUNE	LIEU	Extension Collecte et transfert (en ml)	Nombre de branchements créés	Réhabilitation de conduites (en ml)	Nombre de branchements réhabilités
STATION D'ÉPURATION D'ANGOULÊME FREGENEUIL	ANGOULÊME	PEM Gare			305	30
		Nérat	85	4		
		Rue Rabion	180	4		
		Rampe Victor Hugo	174	4		
	St YRIEIX	Voie de l'Europe			44	2
		Rue Rampaud	102	3		
	SOYAUX	RD 939 Rd Point de l'Union			42	1
		Route Antornac	922	22		
STATION D'ÉPURATION DE GOND PONTOUVRE	GOND PONTOUVRE	Fontaine Charlemagne			35	1
		Impasse Paul Bert	45	4		
		Rue Pasteur PR Léviton			39	
	ISLE ESPAGNAC	Cité des Murailles			63	7
		Rue du Souvenir			107	3
	MAGNAC SUR TOUVRE	Rue Plantier des Geais	121	6		
	RUELLE SUR	RD 57 Route du Gond			71	1
	STATION D'ÉPURATION DE FLEAC - LES MURAILLES	FLEAC	Bourg de Brénat T 2	646	23	
LA COURONNE		La Mondone	221	8		
		La Croisade	584	15		
LINARS		RD 120 Rte de la Grelière	24	2		
		RD 72 Lisière de la Touche	86			
SAINT SATURNIN		Le Marteau	530	27		
NERSAC		Les Fleuranceaux	995	12		
SAINT MICHEL	Puygrelier			43		
REGIE EXPLOITATION					20	20
		TOTAL	4 715	134	769	65

ANNEXE 2 - Indicateurs financiers

Annexe 2.1 – Spécimen de facture d'eau et d'assainissement SEMEA

Annexe 2.2 – Coût de l'Eau Potable et de l'Assainissement pour un foyer depuis 2012

Annexe 2.3 – Détails des recettes d'exploitation

Annexe 2.4 – Évolution de l'encours et des annuités d'emprunts réalisés

Annexe 2.5 – Liste et montants des travaux réalisés

ANNEXE 2.1 – SPECIMEN FACTURE D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT

Facture d’eau et d’assainissement SEMEA

06 45 37 37 37
www.semea.fr
contactclient@semea.fr



SEMEA
Le service public de l'eau

2 rue Bernard Lelay - 16022 Angoulême Cedex
Accueil client du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

M. ou Mme XXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

SEMEA – 2 rue Bernard Lelay - 16022 ANGOULEME Cedex – Siret 338 499 362 0016 – N° TVA FR 27 338 499 362 000 16

Votre référence client : 10001
Nom du client abonné et lieu desservi en eau :
M. ou Mme XXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME
Réf. Site : 8881234

Les services que vous avez souscrits :
Garantie perte d’eau : NON
Garantie assistance plomberie : NON
Prélèvement automatique : OUI
Mensualisation : NON

Facture n° 000020140123456 du 31/12/2015

• Distribution de l’eau	165,65 €
• Collecte et traitement des eaux usées	217,32 €
• Organismes publics	70,27 €
TOTAL DE LA FACTURE TTC	453,24 €
PRELEVE A PARTIR DU 17/01/2015	453,24 €

Sur le compte indiqué au verso.

Prochaine facture en décembre 2016

Historique des consommations facturées

120 m3 en décembre 2012	Sur index réel
120 m3 en décembre 2013	Sur index réel
120 m3 en décembre 2014	Sur index réel
120 m3 en décembre 2015	Sur index réel

Facture n° 000020140123456 du 31/12/2015

4 5 3 , 2 4

M. ou Mme XXXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

Détail de la facture n° 000020140123456 du 31/12/2015

Numéro client : 10001
 M. ou Mme XXXXX
 ARESSE
 16000 ANGOULEME
 Réf. site : 8881234

Compteur n°	Date relève	Index relève	Consommation	Type index
D05PA175883	01/01/2015	70		relevé
D05PA175883	31/12/2015	190	120	relevé

total consommation facturée : 120

	Période	Consommation en m ³	Prix unitaire	Montants HT	Taux TVA	Montants TTC
Distribution de l'eau						165,65 €
Abonnement - Part Collectivité (12 mois)	du 01/01/15 au 31/12/15		0,00000	0,00	5,50 %	
Abonnement - Part SEMEA (12 mois)	du 01/01/15 au 31/12/15		29,18	29,18	5,50 %	
Consommation - Part Collectivité	du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,17200	20,64	5,50 %	
Consommation - Part SEMEA	du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,83080	99,70	5,50 %	
Agence de l'eau - Préservation des ressources	du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,06000	7,20	5,50 %	
Collecte et traitement des eaux usées						217,32 €
Redevance assainissement	du 01/01/15 au 31/12/15	120	1,64630	197,56	10,00 %	
Organismes publics						70,27 €
Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,31000	37,20	5,50 %	
Agence de l'eau - Modernisation réseaux collecte	du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,23500	28,20	10,00 %	
TOTAL DE LA FACTURE TTC						453,24 €
Dont TVA sur les débits :		Base HT	194,21 €	Montant TVA 5,5%	10,69	
		Base HT	225,76 €	Montant TVA 10,0%	22,58	
PRELEVE SUR LE COMPTE N° XXXXXXXXXXXXXXXX A PARTIR DU 17/01/2016						453,24 €

SEMEA - 2 rue Bernard Leluy 16022 ANGOULEME Cedex - Siret 338 499 362 00016 - N° TVA FR 27339489362000 16

ANNEXE 2.2

COUT ANNUEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR UN FOYER (Base de consommation : 120m³ / an)

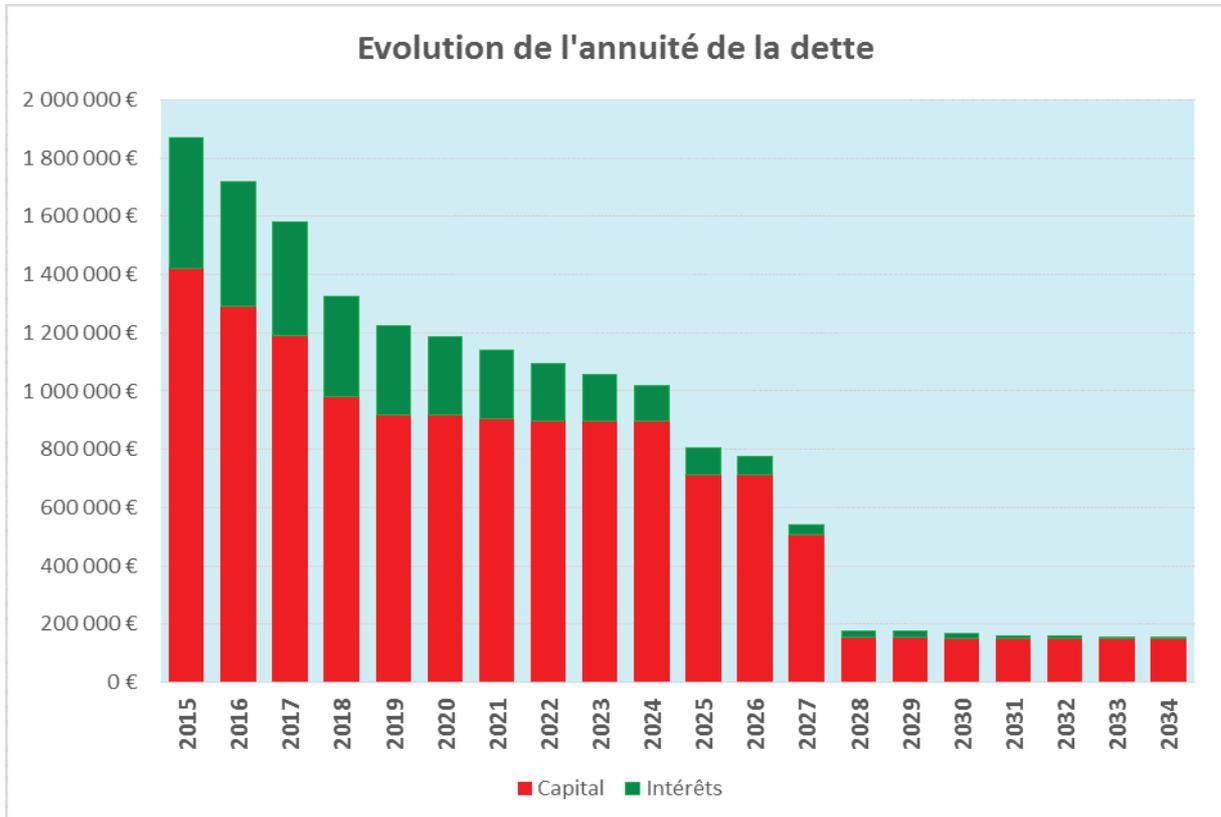
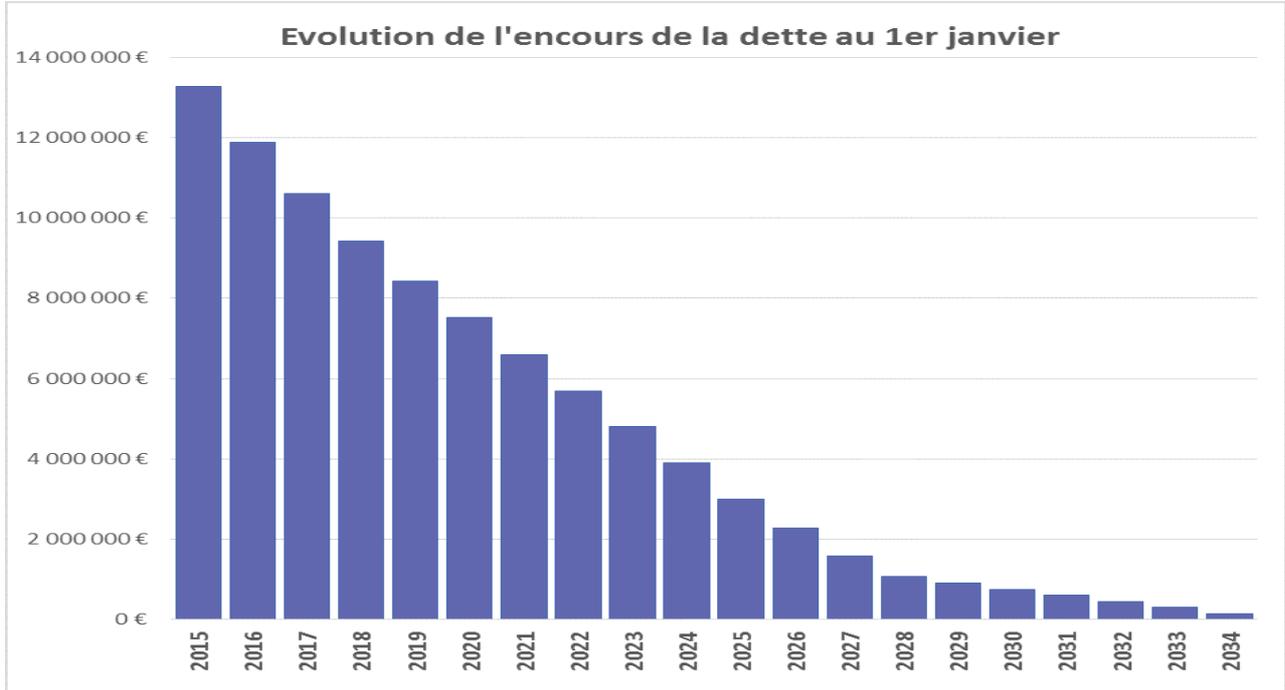
120	Tarifs 2012		Tarifs 2013		Tarifs 2014		Tarifs 2015		Tarifs 2016	
	Prix unit. HT	Montant HT								
Abonnement	28.60 €	28.60 €	28.89 €	28.89 €	29.18 €	29.18 €	29.47 €	29.47 €	30.06 €	30.06 €
Consommation	0.9734 €	116.81 €	0.9831 €	117.97 €	0.9929 €	119.15 €	1.0028 €	120.34 €	1.0229 €	122.75 €
Sous total Eau Potable HT		145.41 €		146.86 €		148.33 €		149.81 €		152.81 €
Redevance prélèvement	0.0500 €	6.00 €	0.0500 €	6.00 €	0.0500 €	6.00 €	0.0600 €	7.20 €	0.0800 €	9.60 €
Redevance Pollution	0.2930 €	35.16 €	0.3000 €	36.00 €	0.3050 €	36.60 €	0.3100 €	37.20 €	0.3150 €	37.80 €
Redevance modernisation réseau de collecte	0.2200 €	26.40 €	0.2250 €	27.00 €	0.2300 €	27.60 €	0.2350 €	28.20 €	0.2400 €	28.80 €
SDH	0.0054 €	0.65 €	0.0054 €	0.65 €						
Sous total Organismes Publics HT		68.21 €		69.65 €		70.20 €		72.60 €		76.20 €
collecte et traitements eaux usées	1.63 €	195.60 €	1.6463 €	197.56 €	1.6463 €	197.56 €	1.6463 €	197.56 €	1.6463 €	197.56 €
Sous total Assainissement HT		195.60 €		197.56 €		197.56 €		197.56 €		197.56 €
TVA		25.85 €		26.15 €		33.01 €		33.26 €		33.65 €
Total Eau et Assainissement TTC		435.07 €		440.22 €		449.10 €		453.23 €		460.22 €
Cout TTC Eau et Assainissement ramené au M3		3.63 €		3.67 €		3.74 €		3.78 €		3.84 €
Augmentation en %		2.83%		1.10%		1.91%		1.07%		1.59%

ANNEXE 2.3

DETAILS DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

		2015	2014	Variation en %
<u>Les recettes REELLES d'exploitation</u>		8 940 572.01 €	9 234 359.54 €	-3.18%
<u>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, et marchandises</u>		8 354 004.05 €	8 702 707.39 €	-4.01%
* Redevance assainissement	7 270 719.90 €		7 563 164.01 €	-3.87%
* Taxe de raccordement	570 394.36 €		621 557.36 €	-8.23%
Participation des propriétaires d'immeubles existants lors de la mise en service d'un réseau d'assainissement (tarif non soumis à la TVA) 809,50 € TTC en 2015.				
Participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service d'un réseau d'assainissement : 2 152,00 € (tarif non soumis à la TVA) en 2015.				
* Redevance contrôle de branchement	66 010.00 €		59 290.00 €	11.33%
* Autres prestations de services	125 754.79 €		135 710.02 €	-7.34%
* Participation du Budget Principal au Budget Assainissement	192 609.00 €		193 792.00 €	-0.61%
* Participation du Budget Eau Potable au Budget Assainissement	107 038.00 €		107 662.00 €	-0.58%
* Participation du Budget SPANC au Budget Assainissement	21 478.00 €		21 532.00 €	-0.25%
<u>Subventions d'exploitation</u>		460 446.58 €	423 042.08 €	8.84%
* Primes d'épuration Agence de l'Eau Adour Garonne des systèmes d'assainissement	376 673.00 €		382 330.00 €	-1.48%
* Autres subventions d'exploitation (recouvrement de frais auprès d'organismes conventionnés : Communes de Trois-Palis, Champniers, l'association du logis de Fissac, Rouillet St Estephe)	83 773.58 €		40 712.08 €	105.77%
<u>Autres produits de gestion</u>		53 394.35 €	0.00 €	
<u>Produits financiers</u>				
<u>Produits exceptionnels</u> (Produit de cession, mandat annulé, recouvrement de créances admises en non-valeur...)		46 658.63 €	79 998.77 €	-41.68%
<u>Atténuation de charges</u> (Principalement remboursements sur rémunération du personnel)		26 068.40 €	28 611.30 €	-8.89%

ANNEXE 2.4



ANNEXE 2.5

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

	2015	2014
I - TRAVAUX REALISES EN 2015 (montants HT)	<u>2 553 101.27 €</u>	<u>2 553 101.27 €</u>
A/ TERRAINS	<u>3 426.75 €</u>	<u>8 649.60 €</u>
* Réparation clôture Cap soleil 2 - Angoulême	1 386.75 €	
* Abattage arbre rue Anatole France - Isle d'Espagnac	2 040.00 €	
B/ BATIMENTS	<u>311 029.62 €</u>	<u>1 306 962.56 €</u>
1) Construction	<u>4 497.07 €</u>	
* Installation climatisation bât central	4 497.07 €	
2) Station d'épuration de Frégeneuil	<u>480.00 €</u>	
3) Grosses réparations bâtiments assainissement	<u>3 571.00 €</u>	
* Pose de stores	3 571.00 €	
4) Travaux divers sur stations d'épuration et postes	<u>3 669.43 €</u>	
* Déplacement ouvrage poste de Fissac - Ruelle	2 894.78 €	
* Suppression branchement poste chez Siret - Linars	377.65 €	
* Suppression branchement poste La Grelière - Linars	397.00 €	
5) Travaux réhabilitation station d'épuration de Gond Pontouvre	<u>23 349.97 €</u>	
* Délestage de la station	23 349.97 €	
6) Travaux d'aménagement bâtiment CTA	<u>160 389.57 €</u>	
7) Implantation nouvelle station d'épuration Fléac	<u>2 066.00 €</u>	
* Travaux	2 066.00 €	
8) Postes de relèvement	<u>101 140.80 €</u>	
* Poste de Brénat - Fléac	35 519.88 €	
* Poste Antornac - Soyaux	40 494.11 €	
* Poste Le Grand Girac - La Couronne	835.16 €	
* Poste Montalembert - Ruelle	580.00 €	
* Poste Les Fleurenceaux - Nersac	23 711.65 €	
9) Installations et mises aux normes	<u>11 865.78 €</u>	
* Batterie de condensateur - Station d'épuration de Gond Pontouvre	3 508.00 €	
* Portillon quai du Halage - Angoulême	770.00 €	
* Escalier accès centrifugeuse - station d'épuration de Fléac	2 681.78 €	
* Palonnier - station d'épuration de Fléac	1 690.00 €	
* Grille anti-chute poste Clairgon - Angoulême	2 785.00 €	
* Plomberie poste Sochac - Gond Pontouvre	431.00 €	

	2015	2014
C/ RESEAUX	2 517 746.23 €	1 237 489.11 €
1) Extension réseau Loi SRU	137 909.52 €	
2) Réfection de la voirie après travaux d'assainissement	22 296.16 €	
* Diverses communes	22 296.16 €	
3) Extension de la collecte	1 591 747.68 €	
* Commune d'Angoulême	50 954.74 €	
* Commune de Gond Pontouvre	429.97 €	
* Commune de Saint Saturnin	122 604.53 €	
* Commune de Saint Yrieix	24 073.72 €	
* Commune de Nersac	94 539.18 €	
* Commune de La Couronne	169 658.68 €	
* Commune de Ruelle sur Touvre	171 823.31 €	
* Commune de Linars	14 092.53 €	
* Commune de Saint Michel	3 303.84 €	
* Commune de Soyaux	290 929.44 €	
* Commune de Magnac sur Touvre	2 249.19 €	
* Commune de Fléac	614 118.91 €	
* Commune de Magnac sur Touvre	32 969.64 €	
4) Branchements sur collecteurs existants	202 390.86 €	
* Travaux	202 390.86 €	
5) Travaux de réhabilitation	562 383.55 €	
* Diverses communes	1 607.66 €	
* Commune d'Angoulême	272 139.48 €	
* Commune de Gond Pontouvre	32 204.85 €	
* Commune de La Couronne	14 109.56 €	
* Commune de Ruelle sur Touvre	120 171.07 €	
* Commune de Fléac	375.00 €	
* Commune de Magnac sur Touvre	4 611.50 €	
* Commune de Saint Yrieix	577.40 €	
* Commune de Soyaux	41 114.23 €	
* Commune de Saint Michel	18 633.50 €	
* Commune de l'Isle d'Espagnac	56 839.30 €	
6) Collecteur station d'épuration Fléac	1 018.46 €	
<u>II- AIDES OBTENUES EN 2015</u>	<u>426 512.23 €</u>	<u>392 832.60 €</u>
1) Subventions AEAG pour les collecteurs de la station d'épuration de Fléac	426 512.23 €	

III- TRAVAUX PROGRAMMES POUR L'EXERCICE EN COURS :

	Reports 2015	Programme 2016	TOTAL
<u>A / TERRAINS</u>			
Travaux d'aménagement	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
TOTAL TERRAINS HT	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
<u>B / BATIMENTS</u>			
Travaux réservoir La Couronne		50 000.00 €	50 000.00 €
Travaux STEP Frégeneuil		50 000.00 €	50 000.00 €
Grosses réparations Bâtiments assainissement	33 330.65 €	10 000.00 €	43 330.65 €
Travaux divers sur STEP et postes	73 342.50 €	50 000.00 €	123 342.50 €
Travaux aménagement bâtiment CTA	12 156.07 €	100 500.00 €	112 656.07 €
Postes de relèvement	203 164.59 €	150 000.00 €	353 164.59 €
Installation et mise aux normes des postes de relèvement	21 123.61 €	50 000.00 €	71 123.61 €
Travaux réhabilitation STEP Gond Pontouvre		700 000.00 €	700 000.00 €
TOTAL BATIMENTS HT	343 117.42 €	1 160 500.00 €	1 503 617.42 €
<u>C/ RESEAUX</u>			
Extension réseau Loi SRU	165 257.15 €	190 000.00 €	355 257.15 €
Réfection de voirie	49 489.01 €	50 000.00 €	99 489.01 €
Extension collecte	395 802.62 €	1 400 000.00 €	1 795 802.62 €
Branchements collecteurs existants	52 407.52 €	250 000.00 €	302 407.52 €
Travaux de réhabilitation	250 704.89 €	380 297.90 €	631 002.79 €
Sécurité et mise aux normes installations	4 853.65 €	30 000.00 €	34 853.65 €
Travaux en régie		70 000.00 €	70 000.00 €
TOTAL RESEAUX HT	918 514.84 €	2 370 297.90 €	3 288 812.74 €
TOTAL TRAVAUX PROGRAMME SUR L'EXERCICE 2016	1 261 632.26 €	3 590 797.90 €	4 852 430.16 €

ANNEXE 3 – Liste des indicateurs 2015

N° Indicateur	Libellé	Valeur 2015	Valeur 2014
	Indicateurs descriptifs du service		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaire ou séparatif	101 035	99 317
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	60	52
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en TMS)	1 833	1 844
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.07 €	2.06 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	96.13%	93.53%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eaux usées	87	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2007		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2008		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100.00%	100.00%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.00 €	0.00 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 habitants desservis)	0.000	0.000
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	20.05	27.56
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.12%	0.11%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		
	Step Fregeneuil	95%	92%
	Step Gond Pontouvre	100%	96%
	Step Fléac - Les Murailles	100%	99%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées	100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années)	3.55	3.35
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - Taux provisoire	1.18%	0.85%
P258.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	0.94	1.42

ANNEXE 4 - Glossaire

PARAMETRES ANALYTIQUES

<u>DBO5</u>	Demande Biologique en Oxygène mesurée à 5 jours. Ce paramètre correspond à la quantité d'oxygène nécessaire aux micro organismes vivants pour assurer l'oxydation et la stabilisation des matières organiques présentes dans l'eau usée.
<u>DCO</u>	Demande Chimique en Oxygène. Ce paramètre correspond à la quantité d'oxygène équivalente à la quantité de bichromate de potassium pour oxyder les matières dissoutes et en suspension
<u>MES</u>	Matières En Suspension contenues dans les eaux usées organiques ou minérales sous forme de particules en suspension.
<u>NTK</u>	Azote Total Kejldhal. Ce paramètre permet de mesurer l'ensemble des composés azotés contenus dans les eaux usées et présents sous forme réduite.
<u>NGL</u>	Azote Global : ensemble des composés azotés sous forme réduite ou oxydée.
<u>PT</u>	Phosphore Total contenu dans les eaux usées.

POUR INFORMATION

<u>Equivalent Habitant (EH)</u>	Unité de grandeur permettant de quantifier la pollution rejetée par habitant et par jour en se basant sur un rejet de 60g de DBO5 par habitant et par jour.
<u>Epandage</u>	Consiste à épandre un produit (tel le compost des boues d'épuration) à la surface du sol. L'épandage de compost permet un apport de matières fertilisantes, appréciable pour l'agriculture.
<u>Lagunage ou lagune</u>	Système d'épuration des eaux usées par circulation lente de l'eau dans de vastes bassins de faible profondeur, non maçonnés.
<u>Matière organique</u>	Matière constituant les organismes vivants ou morts, ou produite par les organismes vivants. Elle est formée de molécules organiques , c'est-à-dire comportant du carbone.
<u>Pollution ou charge organique</u>	Quantité de pollution émise par les activités domestiques, industrielles ou assimilées relevant de l'assainissement collectif. On l'exprime en « équivalent-habitant » ou kg DBO5.
<u>Rendement de l'épuration</u>	Proportion de la pollution éliminée par la station.
<u>STEP</u>	Abréviation utilisée pour « station d'épuration ».

ANNEXE 5 – Note d’information de l’agence de l’eau Adour-Garonne

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

KUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, la redevance prélèvement collectivités représentait environ 13 % des redevances totales mais 2015 est une année de transition avec la suppression des acomptes sur cette redevance.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ? (valeurs pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- Le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Arnoult, Chancelée, Coulonge-St Hippolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :
- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
 - 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique en Oxygène.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

